

LE DOSSIER DES PRIVATISATIONS

Bourassa accepterait de tenir une commission parlementaire

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa se dit prêt à accepter la tenue d'une commission parlementaire sur la question de la privatisation des sociétés d'Etat.

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne

Interrogé sur cette question lors de l'émission *Economie, finance et compagnie* diffusée hier au réseau français de Radio-Canada, le chef du gouvernement libéral s'est dit ouvert à l'idée d'une commission parlementaire, idée lancée la semaine dernière par l'ex ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

« Je n'ai pas peur de faire face à l'opposition sur cette question et je suis tout à fait prêt à discuter ouvertement la politique du gouvernement qui est conforme à nos engagements électoraux », a déclaré le premier ministre.

M. Bourassa a laissé entendre que la commission parlementaire pourrait se tenir à l'occasion de la révision du mandat de la

Société générale de financement (SGF), le propriétaire actuel de Dofor, l'une des prochaines sociétés d'Etat à être vendue à des intérêts privés.

Pas de moratoire

Par contre, il refuse carrément l'idée d'un moratoire, également proposée par M. Parizeau, lors d'une entrevue à la Presse Canadienne.

« Je ne vois pas pourquoi on décréterait un moratoire: on a déjà annoncé (la vente de) Dofor et Madelipeche et on a vendu la SOQUEM (maintenant Cambior). Pour les prochains mois, on a déjà pris plusieurs décisions. »

« Ce qui est important c'est que cela se fasse d'une façon ouverte et transparente », a-t-il ajouté.

M. Bourassa refuse un moratoire — qui mettrait un frein au processus de privatisation pendant la tenue d'une commission parlementaire — d'autant plus qu'il est convaincu que son gouvernement possède le mandat de privatiser les sociétés d'Etat québécoises.

« Nous sous sommes engagés lors de la campagne électorale à privatiser les entreprises comme telles, on respecte nos promesses, pourquoi nous blâmer? », a lancé M. Bourassa.

Le premier ministre donnait ainsi la réplique aux accusations portées par l'ancien ministre des Finances du gouvernement Lévêque, qui qualifie l'opération de privatisation déclenchée par les libéraux de « dilapidation du patrimoine québécois. »

M. Parizeau avait indiqué qu'il ne s'opposait pas au principe de la privatisation mais contestait tout simplement la façon dont le projet était mené par le gouvernement.

L'ex-ministre reprochait notamment au gouvernement de mettre en vente la société Dofor, une compagnie rentable, aux seules fins de récupérer de l'argent.

A cela M. Bourassa a rétorqué: « Nous allons réaliser un gain de capital: il n'est que normal qu'une partie des gains de capitaux soient utilisés comme reve-

nus courants du gouvernement. »

« On va réinvestir »

Le premier ministre s'est par contre engagé à réinvestir « une bonne partie » de recettes obtenues dans la création d'emplois.

« Le reste du gain, nous allons l'investir pour créer des emplois. Nous avons l'intention de réinvestir une bonne partie de ce gain-là... Sur les \$500 à \$600 millions que nous retirerons de la vente de Dofor, seulement \$175 millions seront destinés directement à la caisse de l'Etat. Ce sont donc les deux tiers qui seront réinvestis », a précisé M. Bourassa.

Par ailleurs, M. Bourassa a réitéré l'engagement de son gouvernement de vendre les sociétés d'Etat à des acheteurs québécois, mais il a refusé de dire s'il exigerait des garanties pour que ces sociétés ne soient pas ultérieurement revendues à des intérêts étrangers.

« Tout cela fera partie des négociations qui auront lieu. On mentionne des conditions mais on verra dans les offres », a-t-il indiqué.

ENTRETIEN DES F-18

Pawley est indigné de la décision d'Ottawa mais il a lui-même une poutre dans l'oeil

OTTAWA — Le premier ministre néo-démocrate manitobain, Howard Pawley, rencontrera aujourd'hui à Ottawa le chef du gouvernement canadien Brian Mulroney pour lui exprimer personnellement sa déception devant la décision fédérale d'accorder le contrat d'entretien des avions F-18 à Canadair de Montréal, plutôt qu'à la Bristol Aerospace de Winnipeg.

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne

Une décision qu'il a qualifiée, vendredi de « cynique et insensible qui contredit tout ce qui est juste et équitable et qui était attendu dans le respect de l'intégrité de la part d'un gouvernement fédéral. »

Pour Howard Pawley, comme pour le chef du NPD fédéral Ed Broadbent et le leader libéral John Turner, ce n'est pas le fait que le gouvernement fédéral ait accordé le contrat de \$104 millions à Canadair-Bombardier pour trois ans (renouvelable pour une période de 20 ans et d'une valeur globale de \$1,4 milliard) qui choque le plus, mais c'est parce que les règles du jeu de l'appel d'offres ont été changées en cours de route et que les conditions n'ont pas été les mêmes du début à la fin du processus pour les principaux soumissionnaires.

Le chef du gouvernement manitobain estime qu'il est immoral de modifier pour des raisons politiques les conditions d'un appel d'offres une fois que le processus public est engagé, même si, depuis qu'il est premier ministre, il a dû lui-même approuver, absoudre et défendre des décisions semblables.

Par exemple, un article paru dans le *Winnipeg Free Press* du 27 octobre soulignait qu'en juin dernier, la Manitoba Hydro (une société d'Etat provinciale) a reçu cinq soumissions pour la fourniture d'équipement à la Limestone Generating Station. Elle a rejeté les deux plus basses parce que les soumissions provenaient d'entreprises corenne et argentine.

Manitoba Hydro a aussi ignoré les offres des troisième et quatrième soumissionnaires, même si elles venaient d'entreprises canadiennes. Elle a pris la soumission la plus basse de \$19,6 millions de Cancon de Vancouver et l'a utilisée comme prétexte pour faire rouvrir les négociations avec une autre

compagnie la Dominion Bridge, celle que l'Hydro préférerait et avec qui elle voulait transiger.

Dominion Bridge a évidemment sauté sur l'occasion pour modifier son prix original de \$21,1 millions pour s'ajuster et éliminer le plus bas soumissionnaire Cancon en promettant, entre autres, d'augmenter le contenu manitobain dans l'exécution de son contrat.

Il y a quinze mois, Manitoba Hydro, avait pris une décision semblable dans un contrat d'achat de ciment. La société d'Etat avait choisi délibérément la compagnie Genstar plutôt que Canada Ciment La-Farge Ltee même si elle savait que le prix de la première était plus élevé de \$700 000 que celui de la deuxième.

A ce moment-là, le ministre de l'Energie, M. Wilson Parasiuk et le président de Manitoba Hydro, M. Marc Eliesen, avec le consentement du premier ministre Howard Pawley, avaient clairement indiqué que cette décision avait été prise dans le meilleur intérêt des Manitobains.

« Le meilleur intérêt des contribuables à ce moment-là, concluait le journaliste du *Winnipeg Free Press*, n'était pas la protection et l'intégrité du système public d'appel d'offres. C'était plutôt la menace de fermeture de ses usines préférées par Genstar si elle n'obtenait pas le contrat en question. »

Depuis vendredi, rares sont les hommes et femmes politiques qui ont osé condamner ouvertement la décision du gouvernement Mulroney d'accorder le contrat à Canadair. Ce qu'on reproche davantage c'est son aspect politique et les modifications apportées en cours de route dans les conditions de l'appel d'offre.

La soumission de la Bristol de Winnipeg était de \$3,5 millions moins chère que celle de Canadair, mais c'est cette dernière qui a quand même obtenu le contrat d'entretien, parce que disait, vendredi le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, la compagnie manitobaine construit déjà des avions et sera en mesure d'utiliser la technologie.

L'autre argument politique important, selon les porte-parole de l'administration fédérale, c'est que Canadair, propriété de Bombardier, a l'avantage d'être propriété canadienne, alors que la Bristol appartient au groupe britannique Rolls Royce.

DROIT DE VETO GÉNÉRAL

Turner défendra les vues de son aile québécoise sur la constitution

QUÉBEC — Les propositions constitutionnelles adoptées ce week-end par les libéraux fédéraux du Québec ont obtenu hier l'appui entier du chef de la formation, John Turner, y compris celle ayant pour effet d'accorder un droit de veto général au Québec en matière d'amendements constitutionnels.

MARIO FONTAINE

« Vous avez travaillé à rendre votre position plus attrayante à l'ensemble du pays », a déclaré M. Turner aux 225 délégués au conseil général de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada. Non seulement appuie-t-il les propositions québécoises, mais il s'engage en outre à essayer de les « vendre » à l'ensemble du pays.

Les résolutions adoptées ce week-end seront acheminées au congrès libéral de la fin novembre à Ottawa, dont celle sur la constitution qui propose le recours à la formule de Victoria en matière d'amendements constitutionnels. Une façon d'accorder au Québec un droit de veto général plutôt que partiel sur toute modification à venir.

Selon la formule de Victoria, la constitution ne peut être amendée qu'avec l'accord des provinces comptant plus de 25 p. cent de la population canadienne (donc le Québec); il faut aussi obtenir l'assentiment d'au

moins deux provinces de l'Atlantique et d'au moins deux provinces de l'Ouest, représentant un minimum de 50 p. cent de la population de cette région.

Une formule jamais appliquée

Le chef du parti avait déjà assuré ses troupes de son appui en juin à Saint-Hyacinthe, lorsqu'elles avaient décidé de reconnaître le caractère distinct du Québec dans la fédération canadienne. Les délégués ne parlaient alors que d'un droit de veto partiel pour le Québec, assorti d'une compensation financière. La formule a changé depuis juin, mais pas le soutien du leader.

En fait, cela n'est pas très surprenant quant à la formule d'amendement dite de Victoria, puisque c'est M. Turner lui-même qui l'avait proposée aux provinces en 1971, à titre de ministre de la Justice dans le gouvernement Trudeau. Elle n'a jamais été mise en application puisque le Québec avait refusé de signer le document, mais pour une raison étrangère à la formule elle-même.

La proposition Bourassa

La formule de Victoria est par ailleurs beaucoup plus conforme aux traditions libérales fédérales qu'un droit de veto partiel pour le Québec. Dans ce dernier cas, Québec pourrait en effet, à la longue, se singulariser de plus en plus par rapport au reste du Canada. Avec la formule de Vic-



Le leader libéral John Turner a été chaleureusement accueilli par les délégués au conseil général de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada dont les assises avaient lieu ce week-end à Québec.

toria, on modifie la constitution ou non, mais tout le monde est régi par les mêmes lois.

(Les provinces anglophones étaient prêtes à signer la charte de Victoria à l'époque, mais rien ne dit qu'elles le seraient toujours. Au Québec, par ailleurs, le premier ministre Bourassa pense plutôt à une formule qui exigerait l'accord de sept provinces comptant 75 p. cent de la population pour qu'on puisse modifier la constitution.)

Les délégués du conseil de cette fin de semaine ont adopté ces modifications à l'unanimité, ce dont s'est félicité hier le président du caucus québécois, Raymond Garneau, dans son dis-

cours de clôture: « Cela aurait pu créer la division, le consensus dépasse tout ce que j'avais espéré ».

M. Garneau a invité les militants à la vigilance, et lancé quelques fleches à l'endroit du gouvernement Mulroney. Ce dernier, à ses yeux, a été tellement maladroit dans le dossier de Canadair qu'il donne aux autres provinces l'impression que le Québec a été indûment favorisé alors que le contrat lui revenait de façon évidente. Pas question donc d'accepter dans l'avenir, explique M. Garneau, que des contrats nous échappent sous prétexte d'avoir obtenu celui-ci.

CONVOCAION D'UN CONGRÈS AU LEADERSHIP

Les libéraux accueillent froidement la suggestion de Roger-D. Landry

SAINTÉ-FOY — Députés et dirigeants du Parti libéral du Canada ont réagi plutôt négativement à la parution, samedi, d'un éditorial du président et éditeur de LA PRESSE, Roger-D. Landry, invitant le chef John Turner à déclencher un congrès au leadership.

« A M. Turner de jouer et de savoir affronter avec courage l'épreuve d'une contestation ouverte. Qu'il s'en tire vainqueur, ou que quelqu'un d'autre obtienne la faveur incontestée du parti, et la confusion cessera. Il ne restera plus qu'à panser les blessures causées par un déchirement qui a trop duré », écrivait M. Landry.

Pour les libéraux interrogés par la Presse Canadienne, cet éditorial constitue une invitation claire à M. Turner de démissionner et de convoquer un congrès au leadership. Proposition inacceptable, soutiennent-ils.

« C'est un hors-d'oeuvre », a commenté le président de la Commission politique du PLC, Serge Joyal, qui ne prend pas au sérieux la prise de position de l'éditeur de LA PRESSE. « C'est comme si M. Landry parlait par-dessus l'épaule des délégués. Les analyses d'opinion démontrent

que M. Turner a la faveur de la majorité des délégués au congrès. »

« Donc, qu'il n'y aura pas de révision du leadership. Là, on dit aux délégués: Vous vous trompez en fait et M. Turner devrait lui-même corriger la situation en prenant l'initiative de démissionner. C'est passer par-dessus la voie libre et démocratique d'un parti et de ses militants. »

A suivre le raisonnement de l'éditeur de LA PRESSE, conclut M. Joyal, les libéraux fédéraux devraient changer de chef aussitôt que les sondages sont défavorables. Pourtant il y a des précédents. « M. Bourassa est un exemple vivant de cette situation. Le Parti libéral du Québec était largement en avance dans les sondages. Beaucoup de gens adressaient des commentaires négatifs à M. Bourassa. Mais il a réussi à former une équipe gouvernementale articulée. »

Pour le président de l'aile québécoise du PLC, Raymond Garneau, l'attitude de Roger-D. Landry est « puérile; c'est illogique et ça ne mérite pas l'attention du chef ni du parti. ». L'éditeur de LA PRESSE devrait savoir que la politique ne consiste pas à « jouer à celui qui est plus fort

dans l'école. » John Turner jouit d'un substantiel appui, affirme-t-il, « il n'est pas pour mettre tout ça en jeu pour plaire à qui? »

Le député de Schefford, Jean Lapierre, farouche partisan de John Turner, ne voit qu'une alternative au propos de M. Landry: « Ou il est complètement déconnecté de la réalité ou il protège les intérêts de sa famille », a-t-il souligné en rappelant que la fille de Jean Chrétien avait épousé le fils de Paul Desmarais (président de Power Corporation, propriétaire de LA PRESSE) et qu'il était vice-président du journal.

Jean-Claude Malepart (Sainte-Marie) a été encore plus loin. « Ça fait drôle. M. Landry a manqué la chefferie des libéraux provinciaux à cause de Bourassa. Il a raté la mairie de Montréal à cause de Jean Doré. Est-ce qu'il se cherche une chefferie? Je trouve que c'est curieux. Ce qui ne lui enlève pas le droit d'écrire ce qu'il veut. »

Quant à la députée d'Outremont, Mme Lucie Pepin, elle n'a pas voulu commenter l'éditorial. « C'est très intéressant », a-t-elle dit en s'éloignant avec un large sourire.

— Presse Canadienne

Don Mazankowski et le premier ministre de la Saskatchewan sont d'accord avec le choix de Canadair

Le vice-premier ministre, Don Mazankowski et le premier ministre de la Saskatchewan Grant Devine, deux représentants de l'Ouest canadien, sont venus tempérer un peu les réactions agressives à l'octroi du contrat d'entretien des F-18 à Canadair.

Tous deux ont en effet défendu la position du gouvernement Mulroney, insistant sur le fait qu'il s'agissait là d'une bonne décision pour l'ensemble du pays.

Selon M. Mazankowski, cette décision pourrait même être bénéfique pour l'économie de l'Ouest qu'elle aidera à diversifier l'économie dans l'Ouest et cette décision reflète clairement notre volonté en ce sens », a déclaré Mazankowski, qui représente aux Communes la circonscription de Vegreville, au centre de l'Alberta.

Selon lui, Northwest Industries, à Edmonton, devrait recevoir 10 p. cent du contrat de \$104 millions, ce qui signifie la création de 30 nouveaux emplois. Si Bristol Aerospace, de Winnipeg, avait obtenu le contrat, environ 35 p. cent du travail aurait été effectué en Ontario.

De plus, M. Mazankowski a insisté sur le fait que ce contrat garantit l'accès du Canada à la haute-technologie aérospatiale

puisque Canadair est de propriété canadienne. « Cela aidera grandement le Canada à être compétitif sur le marché international de l'aérospatiale. »

Le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, venait lui aussi mettre son grain de sel. Devine a expliqué qu'Ottawa, sous la gouverne de Brian Mulroney, avait suffisamment aidé l'Ouest et que le Manitoba ne devrait pas se plaindre d'avoir perdu ce contrat de plusieurs millions.

Le premier ministre manitobain Howard Pawley, doit rencontrer Mulroney aujourd'hui pour lui demander pourquoi le contrat n'a pas été confié à Bristol Aerospace.

« L'esprit de coopération et l'attitude positive du gouvernement Mulroney ont vraiment rapporté des dividendes à la Saskatchewan et à tout l'Ouest canadien », déclare M. Devine.

Selon lui, cette approche positive du gouvernement fédéral aurait ainsi permis à l'Ouest, entre autres, de recevoir du secours pour la sécheresse et les inondations qu'il a subies.

« Le premier ministre a écouté les Canadiens de l'Ouest et a répondu à leurs espoirs quand ils ont eu besoin d'aide. Il continuera sûrement à faire de l'Ouest canadien une priorité », a conclu M. Devine.

— Presse Canadienne



Le président et éditeur de LA PRESSE, Roger-D. Landry.

L'État est aussi une entreprise

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, s'est élevé vigoureusement contre l'idée que l'État puisse être géré comme une entreprise. Dans une critique à peine voilée de son collègue au Conseil des ministres, M. Paul Gobeil, il a évoqué le profond malaise suscité par la confusion qui règne au sujet de la notion d'efficacité dans les services publics.

Comme président du Conseil du Trésor, il incombe à M. Gobeil de restructurer les dépenses de l'État. Pendant plusieurs décennies, le gouvernement acceptait généreusement d'assumer de nouvelles responsabilités sociales et économiques sans trop se soucier si l'État en avait les moyens. Pour y remédier, M. Gobeil essaye de freiner la croissance des salaires des employés de l'État. Il a aussi parrainé plusieurs rapports, écrits par des hommes d'affaires, sur les moyens d'éliminer le gaspillage inhérent à beaucoup de programmes gouvernementaux.

La mise en garde de M. Ryan vient à point. Les «rapports Gobeil» sont effectivement empreints de la mentalité du chef d'entreprise. Or, cette mentalité, qui consiste à sabrer dans les dépenses qui ne sont pas rentables et à éliminer les activités peu profitables, est incompatible avec le rôle fondamental de l'État.

L'entreprise privée peut se permettre de mettre fin à des activités qui ne lui rapportent rien sans que la société n'en souffre, car le manque de rentabilité est justement un signe que la concurrence est plus efficace. Quelques consommateurs subiront un certain inconvénient, mais la plupart obtiendront de meilleurs services à la longue.

L'État ne peut pas faire le même calcul. Dans beaucoup de ses activités, il jouit d'un monopole absolu. L'État ne peut pas décider que la Justice est trop coûteuse et qu'il faut laisser à d'autres le soin de s'en occuper!

On ne peut pas réaliser des économies dans les services publics de la même façon que dans une entreprise privée; M. Ryan a raison de le rappeler. Dans beaucoup de cas, le gouvernement doit rechercher l'efficacité dans une meilleure motivation de ses employés dont le nombre est quasiment immuable. Un certain malaise au sujet des plans du gouvernement pour améliorer son fonctionnement peut même, à la rigueur, décourager certains employés au lieu de les motiver.

Cependant, les remarques de M. Ryan ne peuvent pas s'appliquer à tous les services du gouvernement. L'État a acquis un quasi-monopole dans des domaines qui étaient en grande partie privés auparavant, comme la santé et l'éducation. Rien n'empêche le gouvernement d'utiliser certaines méthodes de gestion du secteur privé pour les rendre plus rentables pour la société, c'est-à-dire pour améliorer les services qu'ils prodiguent à la population tout en minimisant les coûts pour les contribuables.

Enfin, l'État s'est engagé dans des entreprises commerciales comme la Société des alcools et la Société générale de financement. Dans ces cas, l'État s'est fait entrepreneur et doit se comporter comme n'importe quel chef d'entreprise dans sa gestion.

Il est bon de se rappeler le principe qui veut que l'État doit s'abstenir de faire ce que le secteur privé fait avec autant de compétence que lui. Il est alors plus facile d'établir la distinction entre les moyens que le gouvernement doit utiliser pour rechercher l'efficacité et l'excellence et les méthodes qui conviennent au secteur privé.

Frédéric WAGNIÈRE

Le grand appétit de Ronald Reagan

Se tiennent demain aux États-Unis des élections législatives importantes, visant à pourvoir tous les sièges de la Chambre des représentants, trente-quatre sièges au Sénat (sur cent) et trente-six postes de gouverneurs (sur 50).

L'élection se tient le 4 novembre, soit 7 ans, jour pour jour, après la prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran, qui donna tant de soucis à l'ex-président Carter et qui devait contribuer, un an plus tard, à sa perte.

Simple coïncidence sans doute. Mais coïncidence qui permet à Ronald Reagan de rappeler que si les États-Unis ont été abaissés sous une administration démocrate, ils se sont glorieusement relevés sous une administration républicaine et sous sa présidence.

M. Reagan jette donc dans la balance tout le poids de sa popularité et de son prestige personnels, qui sont immenses, pour inviter l'électeur à préserver la très faible majorité dont jouissent les républicains au Sénat (53 à 47).

La Chambre haute est donc l'enjeu principal de cette compétition électorale. Un gain net de quatre sièges pour les démocrates risquerait fort d'assurer à ceux-ci la mainmise sur les deux composantes du Congrès. Le pouvoir d'un président des États-Unis, toutes choses égales par ailleurs, est moins grand que celui d'un premier ministre du Canada. Un Congrès hostile peut condamner la présidence à une cohabitation difficile.

Pour éloigner le cauchemar, le président, qui ne demandera pas pour lui-même un autre terme dans deux ans, a donc fait campagne en misant tout sur son nom et en répétant partout: «Vous pouvez voter encore une fois pour moi en donnant vos voix à nos candidats.» On saura demain s'il a été entendu.

Le président est à la fois au-dessus de la mêlée et dans la mêlée. Au-dessus de la mêlée, parce qu'il tente de «nationaliser» en quelque sorte les thèmes de la campagne.

Mais la «guerre des étoiles» ne passionne que très modérément un électeur aux prises avec le marasme agricole, la crise du textile, la drogue, l'éducation. Au reste, dans quel pays les questions de politique étrangère passionnent-elles les électeurs?

Les démocrates ont peu fait, de leur côté, pour transformer la campagne en débat d'idées et pour proposer des orientations vraiment originales. Choisir entre les démocrates et les républicains, c'est choisir entre Ford et General Motors.

Au-dessus de la mêlée, le président y est néanmoins plongé avec sa popularité personnelle, l'élection prenant toutes les allures d'un concours de popularité. Un concours où tous les coups sont admis. Les témoignages de tous les observateurs concordent: rarement aura-t-on vu des élections législatives précédées de tant de dénigrement réciproque chez les adversaires en présence.

Attaqués personnelles, insinuations, amalgames outranciers ont entretenu une débauche de démagogie. Exemple entre cent: une candidate se voit inlassablement sommer de répondre à cette question de son adversaire: pourquoi n'êtes-vous pas mariée? On est loin de la «guerre des étoiles».

Ce salissage aura peut-être contribué à éloigner des urnes beaucoup d'électeurs raisonnables et réfléchis, dans une démocratie qui, toute exemplaire qu'elle soit à tant d'égards, connaît l'un des taux de participation les plus bas aux consultations électorales.

Guy CORMIER



Droits réservés



Marc Laurendeau

De riches investisseurs qu'on accueille à genoux

Le chef de l'Opposition, M. Pierre Marc Johnson, n'a pas hésité à conclure verbalement ou autorisé quelque entente secrète que ce soit avec Hyundai afin de permettre au manufacturier sud-coréen de violer la Loi 101 ou le Code du travail.

De prime abord, on est troublé devant les documents obtenus par la Commission Parker, chargée de faire enquête sur le marécage de conflits d'intérêts dans lequel l'ex-ministre conservateur Sinclair Stevens est accusé d'avoir patagé. Des documents internes de la compagnie Hyundai Auto Canada Inc. font aussi état de garanties qui auraient été fournies par le gouvernement péquiste.

Il s'agirait d'exemptions accordées à l'égard de la législation linguistique, lesquelles auraient fait de l'anglais la langue de travail sur les lieux. De même, les notes internes signalent qu'il y a des régions au Québec où une main-d'oeuvre non syndiquée demeure disponible.

Malgré l'aspect dérangeant de ces calculs, on doit observer qu'ils émanent de démarcheurs (lobbyists), MM. Herb Metcalfe et Alf Chaiton, s'adressant à la compagnie Hyundai. L'interprétation avancée par ces intermédiaires reste éminemment sommaire et approximative. Le reportage publié vendredi dans

la Gazette, sur les avantages fournis à Hyundai, passait malheureusement sous silence cette nuance capitale.

Car la description fournie dans ces notes d'octobre 1985 ne se retrouve pas dans le contrat effectivement signé le mois suivant. Celui-ci prévoit plutôt l'utilisation de toute la souplesse déjà prévue par la Loi 101 pour l'implantation des grandes industries étrangères au Québec. À ce titre, Hyundai pourra communiquer avec son siège social en Corée dans la langue de son choix.

De même, Hyundai pourra faire usage de la langue de son choix pour les activités de recherche et de développement ainsi que dans les manuels pour la construction et l'opération de l'usine. Enfin, Hyundai pourra exiger que ses contremaîtres soient bilingues.

Toutefois, dès que Hyundai comptera 100 employés au Québec, elle devra, comme les autres sociétés en situation analogue, se soumettre à la procédure de francisation. D'ailleurs, tant la ministre responsable, Mme Lise Bacon, que l'Office de la langue française ont confirmé que Hyundai se prête avec courtoisie aux consultations et compte mettre en oeuvre la Charte du français et ses règlements.

Quant au choix de sa main-

d'oeuvre, Hyundai s'est véritablement installée à Bromont en raison de la grande productivité des travailleurs de cette région. Le constructeur sud-coréen a voulu, sous cet aspect, imiter IBM et tenter en plus, comme la multinationale de l'électronique et de l'informatique, d'éviter que ses employés soient encadrés par les grandes centrales syndicales. Mais doit-on pour autant conclure que le gouvernement du Québec a pu alimenter cette stratégie en fournissant des garanties?

Selon le directeur québécois des Travailliers unis de l'automobile, association qui compte justement syndiquer les 1200 employés de l'usine ces prochaines années, le gouvernement Johnson a plutôt voulu laisser les travailleurs locaux de Hyundai faire leur choix.

La divulgation des notes internes de Hyundai a été traitée de manière à miner la crédibilité de l'opposition péquiste, au moment où elle s'acharne à vouloir maintenir l'intégralité de la Charte du français. Mais cette thèse, mal étayée, résiste mal à l'analyse. L'effet explosif annoncé ne laisse place qu'à un pétard mouillé.

Cependant la publication de ces documents n'a pas été inutile à toute réflexion. On apprend, par exemple, que le premier ministre fédéral, M. Brian

Mulroney, s'est fait tirer l'oreille avant de contribuer financièrement à l'établissement de Hyundai à Bromont et d'acquiescer sa part d'une note de \$110 millions, fournis à la compagnie pour qu'elle acquitte ses intérêts.

L'hésitation de M. Mulroney se comprend. L'un de ses proches conseillers au Conseil privé, M. Harry Swain, avait qualifié le projet de Hyundai de «pauvrement défini» en termes d'ingénierie et de retombées économiques.

Fallait-il que le Québec fournisse à Hyundai un terrain gratuit et des tarifs préférentiels d'électricité? Ces avantages paraissent superflus envers un constructeur d'automobiles venu s'établir au Canada surtout pour éviter que des quotas plus stricts restreignent ses ventes très profitables chez nous.

Encore avare, le printemps dernier, de renseignements sur ses plans d'affaires et d'expansion à Bromont, Hyundai, gavée de subventions fédérales et provinciales, est soupçonnée par certains critiques de profiter de cette manne tout en logrant vers le marché américain.

Ni la Charte du français ni le Code du travail n'ont été transgressés. Mais, financièrement, le Québec s'est mis à genoux pour accueillir Hyundai. La politesse orientale n'en demande pas tant.

REVUE DE PRESSE

L'utilisation des fonds publics

Le Vérificateur général du Canada vient de réprimander le gouvernement une fois de plus pour les milliards de dollars dont il se prive en autorisant des abris fiscaux et des déductions de toutes sortes. Dans son rapport annuel, M. Kenneth Dye dénonce la décision de construire une prison dans la circonscription de Manicouagan, représentée aux Communes par le premier ministre Mulroney. Le projet nécessiterait des déboursés non nécessaires de \$41 millions.

GUY RONDEAU de la Presse Canadienne

Dans *La Tribune* de Sherbrooke, Roch Bilodeau écrit que si certaines exemptions à caractère social seront toujours des mesures justifiées dans les mains de l'État, il n'est pas normal par contre que des dizaines de milliards soient accordés annuellement à des corporations sans que les députés aient un mot à dire sur la question.

Selon Bilodeau, il faut redonner au Parlement le pouvoir qui lui revient sur le contrôle des dépenses publiques. La réforme fiscale annoncée par le ministre des Finances devrait aller dans ce sens et éliminer le plus grand

nombre possible d'exemptions aux entreprises comme on l'a fait aux États-Unis. Les règles du jeu seraient ainsi beaucoup plus claires et équitables pour tous.

L'éditorialiste de *The Gazette* s'attarde sur le cas de la prison de Port-Cartier. Il croit que tout le projet doit être révisé par une commission parlementaire.

Ce projet contient une mauvaise nouvelle pour les contribuables et on peut croire que la réhabilitation des détenus sera rendue beaucoup plus difficile par la distance qui les séparera de leurs familles.

Le seul bon point de ce projet, dit *The Gazette*, c'est que celui-ci stimulera une économie régionale en pleine difficulté.

Dans *Le Soleil*, Vincent Cliche écrit que le laxisme dont a fait preuve le premier ministre Mulroney est évident. Plusieurs de ses ministres ont dû démissionner pour beaucoup moins que cela.

Devant la démonstration annuelle du «collage» des fonds publics par les gouvernements, il ne faut pas être étonné de la résistance des citoyens lorsqu'on leur demande de se serrer la ceinture, ajoute Cliche.

Avec son «pénitencier» accroché aux jambes, on voit mal M. Mulroney aller expliquer aux personnes âgées, aux assistés sociaux et aux chômeurs la nécessité de couper dans leurs allocations pour assainir les finances publiques et baisser le déficit.

Dans *Le Droit* d'Ottawa-Hull, Pierre Tremblay note que le premier ministre, lui qui fut si habile à dénoncer l'utilisation politicienne des fonds publics par les libéraux devra également répondre de son propre comportement devant l'électeur.

Tremblay ajoute que le ministre des Finances trouverait à s'inspirer quand le Vérificateur général estime que le total des abris fiscaux coûte \$28 milliards par an au Trésor fédéral. Le ministre fera-t-il l'équation: réduire le déficit par la suppression de l'évasion fiscale?

Le tableau que dépeint le Vérificateur général, affirme Valère Audy, dans *La Voix de l'Est* de Granby, nous confronte à deux scandales. Le premier a trait à l'énormité du gaspillage des fonds publics alors que l'autre concerne l'inertie de ceux qui devraient corriger la

situation et exercer une meilleure surveillance.

M. Dye fournit au ministre des Finances l'occasion rêvée de passer un bon coup de balai, de récupérer des fonds pour réduire son déficit et diminuer le taux de taxation des particuliers au lieu de les surtaxer.

Traitant des abris fiscaux et des autres formes d'exemption, Claude Bruneau, du *Nouveliste* de Trois-Rivières, est d'opinion qu'il peut s'agir de méthodes bénéfiques, en plusieurs cas, mais fortement contestables en beaucoup d'autres. Ainsi toute une portion du budget échappe au contrôle des élus et les effets recherchés sont rarement évalués rigoureusement.

Par ailleurs, Bruneau se demande s'il ne reviendrait pas à l'Opposition de jouer une bonne partie du rôle que remplit, depuis plusieurs années, le Vérificateur général. Pour cela, il faudrait une vigilance plus rigoureuse de l'Opposition, un plus grand sens des responsabilités, pour ne pas verser dans la pure partisanerie, et surtout des moyens techniques plus grands, pour examiner l'Administration.

POINT DE VUE

La prévention du crime-1 Comment réduire les risques

A l'occasion de la semaine nationale de la prévention du crime, l'auteur propose cette réflexion aux lecteurs de LA PRESSE. Criminologue, il est directeur du Centre international de criminologie comparée à l'Université de Montréal. Il a publié SE PROTÉGER CONTRE LE VOL en collaboration avec Marcel Kabundi aux Editions de l'Homme.

Sans nous prendre pour M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, mentionnons tout d'abord que la prévention du crime, selon la définition classique, consiste à prévoir, identifier et évaluer les risques d'actes criminels ainsi qu'à prendre des mesures pour réduire ces risques. La nécessité d'un programme de prévention du crime n'est pas fortuite: elle est planifiée.

André NORMANDEAU

C'est ce que nous rappelle depuis quelques années la Semaine nationale de la prévention du crime, organisée partout au pays par des milliers de citoyens bénévoles et des associations communautaires, en collaboration avec le Solliciteur général du Canada (et du Québec, chez nous), ainsi qu'avec les services de police intéressés. Cette semaine nous rappelle, par exemple, des programmes de prévention de type: «surveillance de quartiers», «protection du voisinage» ou, à Montréal: l'Opération Tandem (O.T. pour les intimes).

L'Opération Tandem implique ainsi plus de 40.000 Montréalais dans un programme qui vise à prévenir la criminalité, en particulier le vol par effraction (cambriolage) dans les résidences pri-

viées et les petits établissements commerciaux, ainsi qu'à dissiper en partie le sentiment d'insécurité, cette «peur du crime» qui nous habite tous d'une façon ou d'une autre.

Cette année, cette Semaine nationale a lieu quelques jours avant les élections municipales de Montréal. Certains candidats se sont prononcés sur le sujet en appuyant, règle générale, ce genre de programmes, tout en favorisant une participation toujours plus intensive des citoyens et des associations. Ces programmes sont-ils sérieux et méritent-ils vraiment l'appui des autorités et des citoyens? Voilà il me semble une interrogation intéressante et pertinente pour l'électeur montrealais et québécois (car des «opérations» semblables sont menées depuis deux ou trois ans aux quatre coins du Québec). A Montréal, l'Opération Tandem a coûté aux contribuables en 1986 une mise de fonds de l'ordre d'un million et demi de dollars, sans compter le coût des services policiers eux-mêmes. Est-ce justifié?

Comme le soulignait récemment le Solliciteur général du Canada, la prévention du crime n'est pas une idée nouvelle. Sir Robert Peel, le «père» de la police en pays démocratique, déclarait dès 1829 que «la mission fondamentale de la police consiste à prévenir la criminalité et le désordre», ajoutant que la police devrait remplir ce mandat avec la coopération et l'aide du public. Toutefois, la police s'est surtout chargée de faire observer la loi et de réprimer le crime, tandis que les citoyens s'en sont remis de façon croissante au système de justice pénale pour la prévention du crime.

Au cours des dernières années, cependant, nous avons semblé nous rapprocher de l'idéal de Sir Robert Peel, grâce à l'émergence de divers programmes de prévention du crime qui supposent une étroite coopération entre les spécialistes de la justice pénale, le milieu des affaires et le grand public. Ainsi, la police ne s'est pas contentée d'accroître le nombre de patrouilles et de sensibiliser le public aux problèmes; en coopération avec certains organismes communautaires et des associations professionnelles, elle a pris l'initiative de programmes de prévention du crime qui font appel à la participation des citoyens. Enfin, les organismes professionnels et commerciaux ont pris leurs propres mesures afin d'enrayer les vols, tout en apportant un appui précieux aux programmes communautaires.

La prévention du crime fondée sur la participation du milieu a progressé en partie parce que nous avons réalisé que la police dispose de ressources limitées pour prévenir un large éventail d'activités criminelles. En outre, la plupart des actes criminels sont commis à l'insu de la police! Ainsi, dans le cas d'une introduction par effraction, les infractions prennent bien soin de ne pas être vues par la police et sont rarement pris sur le fait, à moins qu'ils n'aient été vus par un citoyen. Sans l'aide du public, ni l'augmentation des effectifs, ni une technologie plus avancée, ni des fonds additionnels ne permettent aux forces de l'ordre de s'acquitter de ce lourd fardeau que représente la lutte contre la criminalité. Deux exemples nous permettent de s'en rendre compte.

(à suivre)

Des espaces verts au centre-ville

L'Association québécoise de lutte contre les pluies acides se réjouit de voir l'importance que les Montréalais accordent aux espaces verts dans le cadre de la présente campagne électorale. L'AQLPA propose aux candidats à la mairie une stratégie d'action globale qui leur permettra, tout en tenant compte de cet enjeu majeur, de promouvoir le transport en commun et de contribuer à l'assainissement de l'air. Ces deux derniers dossiers sont prioritaires et méritent, selon nous, une attention toute particulière.

La STCUM vit présentement la pire crise financière de son histoire. Son conseil d'administration, formé en grande partie par les élus municipaux, devra adopter des dispositions énergiques afin d'éviter les coupures de service et l'augmentation des tarifs qui se profilent à l'horizon.

En été, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, les teneurs en ozone enfreignent souvent les objectifs nationaux de qualité de l'air ambiant. Les données recueillies au poste d'échantillonnage du jardin botanique nous indiquent que la situation s'aggrave au fil des ans. En 1984, le taux d'ozone enregistré pour une période de 24 heures a dépassé à 75 reprises la norme admise. L'ozone est un oxydant photochimique extrêmement nocif. En plus de menacer la santé humaine en s'attaquant aux voies respiratoires, il endommage sévèrement la végétation.

Voici le plan que propose

l'AQLPA afin de s'attaquer de front à ces deux problèmes. Le centre-ville de Montréal regorge de terrains vacants et de stationnements que l'on pourrait avantageusement convertir en espaces verts. L'adoption d'une telle mesure pourrait contribuer au redressement de la situation du transport en commun en incitant les automobilistes à délaisser quelque peu leur véhicule. En plus d'être plus viable et moins engorgé, le centre-ville serait aussi plus propre. En effet, la réduction du nombre des voitures, dans ce secteur souvent très achalandé, aurait pour conséquence de diminuer les émissions d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures qui sont à l'origine de l'ozone (pollution compagne des pluies acides). Il importe de mentionner qu'au Québec le secteur des transports est responsable de 70% des émissions d'oxydes d'azote.

Dans un sondage réalisé en décembre 1984, 62% des Montréalais se disaient prêts à payer une taxe spéciale pour sauvegarder les espaces verts. Nous ne pourrions toutefois les conserver en toute intégrité sans mettre tout d'abord un terme à la pollution atmosphérique par l'ozone. Les effets néfastes qu'on lui reconnaît sont nombreux. En plus de bloquer le processus vital de la photosynthèse, il entrave le fonctionnement normal des stomates, détériore le système racinaire et attaque la cuticule, l'enveloppe protectrice des feuilles.

Les employés de la ville de

Montréal affectés à l'abattage des arbres n'ont pas chômé ces dernières années. De 1975 à 1982, 10.307 ormes d'Amérique furent abattus, ce qui correspondait à 77% de la population totale de cette espèce. Cet automne, des 600 arbres (estimation approximative) amputés au Mont-Royal, tout près de 400 étaient de cette même espèce.

Le dépérissement des arbres est un phénomène complexe à étudier; les ingénieurs forestiers en conviendront. Ils ont d'ailleurs regroupé les facteurs de stress responsables du dépérissement en trois catégories: les facteurs prédisposants, incitants et contributeurs. L'ozone appartient au premier groupe. En affaiblissant les arbres, il les rend plus vulnérables aux attaques par les maladies ou les insectes. On invoque habituellement la maladie hollandaise pour expliquer la disparition massive de l'orme d'Amérique. A la lumière des considérations précédentes, tout nous amène à penser que l'ozone a pu jouer un rôle prédominant dans le dossier du dépérissement de cette espèce.

L'AQLPA invite les futurs dirigeants municipaux à faire d'une pierre trois coups. En convertissant des stationnements du centre-ville en parcs, ils donneraient aux Montréalais les espaces verts qu'ils réclament, aideraient à promouvoir le transport en commun et contribueraient à l'assainissement de l'air.

Normand BERGERON

Le temps de choisir une carrière

M. Claude Ryan
Ministre de l'Éducation

Vous avez fait connaître dernièrement votre intention de réduire le temps d'enseignement de l'éducation au choix de carrière à raison d'un cours pour chacun des deux cycles du secondaire.

Ce projet n'est pas sans soulever de vives inquiétudes tant chez les quelque 480 enseignants œuvrant comme nous dans ce domaine que chez les élèves.

Actuellement, le programme d'éducation au choix de carrière, fruit de plus de vingt ans d'expertise des spécialistes de l'information scolaire et professionnelle du réseau scolaire du Québec, est dispensé à chaque année au secondaire à raison d'une rencontre par cycle. Votre projet peut se traduire par une intention de réduire le temps accordé à l'enseignement de cette discipline de 60%.

Vous ne pouvez qu'admettre que l'élève fait face, aujourd'hui, à un monde du travail de plus en plus complexe et changeant où la technologie et l'automatisation modifient sans cesse les tâches professionnelles.

Le développement rapide de notre société depuis les années soixante, sur le plan social, économique et technologique a augmenté considérablement le nombre de fonctions de travail. Savez-vous qu'il y a plus de 420 occupations ou groupes d'occupations sur le marché de l'emploi? Sans compter les milliers de types d'emploi différents.

D'autant plus que les tendances du marché du travail, les hausses et les baisses de la demande de produits de consommation sont autant d'éléments mouvants qui rendent extrêmement difficile la connaissance du monde du travail.

Vous ne pouvez qu'admettre que le système scolaire multiple et diversifié les types de formation et de préparation scolaire et professionnelle à divers niveaux d'études. On dénombre près de 650 programmes d'études avec ce que cela implique comme conditions d'admission, exigences particulières et contraintes.

Si pour plusieurs élèves, la connaissance de leur monde occupationnel et des rôles disponibles suffit à les amener jusqu'au choix d'une occupation, pour un nombre encore plus élevé d'élèves, le besoin d'explorer davantage, à la recherche d'affinités plus grandes entre leur futur travail et leurs ambitions, devient une préoccupation majeure. Personne, Monsieur Ryan, ne peut nier cette réalité.

Il y a des jeunes qui acceptent assez facilement les déterminants sociaux et se retrouvent par nécessité ou par hasard dans un rôle occupationnel. D'autres, par contre, entendent bien s'impliquer activement dans le processus du choix de carrière.

Le choix professionnel ne doit pas être laissé au hasard des vicissitudes de l'existence mais au contraire résulter d'une active recherche bien structurée, bien encadrée dans un contenu d'apprentissage précis. C'est ce qu'offre le programme d'Éducation au choix de carrière.

Vouloir réduire le temps accordé en éducation au choix de carrière, c'est vouloir revenir dans le système scolaire d'il y a vingt ans, alors qu'il fallait attendre la fin de ses études avant d'être placé devant l'imminence du choix. Nous sommes fermement convaincus que votre projet entraînerait inévitablement, dans notre

système d'éducation actuel, insécurités, inquiétudes, insatisfactions chez les élèves qui se manifesterait par de l'inadaptation au marché du travail et des taux élevés d'échec et d'abandon scolaire.

Comment pouvoir affirmer, Monsieur le ministre, que les élèves seront bien outillés pour prendre des décisions au plan scolaire, pour choisir une manière de vivre dans laquelle ils pourront s'affirmer et se réaliser. Il faut du temps pour réfléchir, pour mûrir, pour croître.

Notre position est sans équivoque. Nous réclamons le maintien d'une période hebdomadaire dans l'horaire de tous les élèves du secondaire. Force est d'admettre que la complexité d'un être humain est telle que quelques années de réflexion, bien encadrées, sur ses expériences personnelles ne sont pas de trop pour arriver à connaître qui l'on est, tant sur le plan des habiletés que sur le plan des possibilités.

Nous vous invitons, Monsieur le ministre, à appliquer le fondement du processus décisionnel tel que nous l'apprenons à nos élèves.

«Si vous fondez vos décisions sur des considérations superficielles faute de temps pour réfléchir, vos choix risquent d'être beaucoup moins satisfaisants et moins réalistes.»

Permettez-nous de vous rappeler un enseignement de Socrate: «Une vie non examinée ne vaut pas la peine d'être vécue.»

Michel GUIMOND
chef de groupe

Au nom des professeurs en éducation au choix de carrière de la Commission scolaire régionale Blainville-Deux-Montagnes

Du travail satisfaisant en forêt

J'aimerais commenter l'article sur le reboisement publié dans LA PRESSE du lundi 6 octobre. Il dénonce les conditions inhumaines des forestiers affectés au reboisement. (La CSN dénonce les conditions «inhumaines» des forestiers affectés au reboisement-PC.)

Il est malheureusement vrai que certains entrepreneurs manquent d'organisation, qu'ils opèrent souvent, le couteau sur la gorge, en raison de leurs soumissions trop basses, et que ce sont leurs reboiseurs qui en souffrent gravement.

Par contre, je déplore que cet article ne dépeigne que le mauvais côté de notre industrie. Je suis moi-même entrepreneur en reboisement. Notre opération est bien organisée et c'est dans la plus grande harmonie que nos reboiseurs ont planté 4 millions d'arbres en 1986. Nos travailleurs sont très bien nourris, se lavent dans des douches à l'eau chaude, dorment au sec tous les soirs et gagnent un salaire intéressant. Bref, nos camps respectent les normes de la CSST.

Votre article parle d'une pro-

duction de 1 100 à 1 300 plants par jour pour les planteurs les plus habiles, alors que la plupart de nos reboiseurs plantent le double tous les jours. Ce, en fournissant un effort honnête, mais sans se tuer à l'ouvrage. Nos reboiseurs gagnent en moyenne 0,075 le plant. Faites le calcul; c'est pas mal pour un emploi temporaire...

Ces normes de production qui semblaient impossibles, il y a cinq ans, le sont maintenant grâce aux raffinements des méthodes de scarification (préparation du terrain), des méthodes de mise en terre et surtout à une meilleure organisation des contremaîtres sur le site, et cette production est atteinte avec un taux de qualité de mise en terre bien au-dessus des normes exigées par le ministère.

Enfin, pour ce qui est du roulement des employés, l'article parle d'un reboiseur sur cinq qui finit sa saison, tandis que, dans notre cas, c'est 80% de nos travailleurs qui sont retournés à la maison avec un bon montant d'argent, la sensation du travail bien fait et le souvenir d'une expérience fort enrichissante.

Guy OUMET

Les entreprises de reboisement
La Diabie Ltée
Mont-Tremblant

Une retouche

M. Hélène Jacob
Longueuil

Vous remerciez de l'intérêt que vous portez à la série «Lance et compte». (Tribune libre, 1er octobre).

Laissez-moi vous confirmer comme vous le mentionnez, que ce n'était pas par désir de provoquer ou d'insulter les francophones, que les chansons étaient en anglais. De plus, ce n'était pas par souci financier puisque nous avons en main les deux versions anglaise et française.

Notre raisonnement, qui s'avère incorrect, s'appuyait sur le côté réaliste dont nous avons voulu doter l'émission. Or il nous apparaissait qu'au chapitre de la musique, l'univers que nous décrivions exigeait une telle musique.

Comme il a été mentionné dans les médias, nous avons décidé de revenir à la version instrumentale.

Claude HÉROUX

Question de fiscalité

Dans la rubrique Tribune libre nous lisons depuis quelques semaines des articles concernant le sujet en titre. Un comptable soulignait notamment que «la fiscalité permet au conjoint qui verse la pension alimentaire de déduire ce débourse dans sa déclaration fiscale, mais que, par contre, le conjoint bénéficiaire de cette pension alimentaire doit ajouter ce revenu dans sa propre déclaration fiscale». Il ajoutait de plus «qu'ainsi rien ne se crée et rien ne se perd».

Il est surprenant qu'un comptable se permette de tenir de tels propos. Nous savons que le jeu des taux d'imposition marginaux fait en sorte que dans la presque totalité des cas le montant total des impôts payés par les deux conjoints est substantiellement moindre après le divorce. C'est en fait la façon légale la plus courante de fractionner les revenus.

Quant à parler des souffrances psychologiques engendrées par le divorce, de la perte du cercle

d'amis, etc., il ne faudrait pas mêler les pommes et les oranges. Il est vrai que le divorce crée des effets psychologiques pénibles; d'ailleurs les enfants du divorce sont souvent bien placés pour en parler. Mais doit-on demander à nos lois fiscales d'apporter une certaine compensation pour ces effets humains du divorce?

Si la fiscalité devait devenir un surplus dans les services sociaux, il faudrait aussi prévoir une aide fiscale aux enfants battus et agressés sexuellement, aux femmes violées, aux jeunes sur le point de se suicider et j'en passe.

Non ne mêlons pas les pommes et les oranges, mais travaillons à donner une valeur véritable au couple et à la famille. J'ajouterais que la meilleure façon d'éviter les problèmes psychologiques du divorce est de s'efforcer à demeurer «des parents stéréotypés». Ah mais j'y pense, ces derniers ne bénéficient d'aucune économie d'impôt!

Richard MARTIN, cma / rla
Sainte-Rosalie

TÉMOIGNAGE

Paul Legendre: un homme de qualité

Notre ami, notre frère, Paul Legendre, est entré dans la Maison du Père.

Je voudrais rappeler deux réalités essentielles de sa présence parmi nous, de son remarquable travail à Radio-Canada. Je l'ai connu de l'intérieur pendant ces nombreuses années où nous avons oeuvré ensemble. Mais ce sont deux phrases entendues au salon funéraire, où sa femme, ses trois filles, son fils et les gendres et la bru recevaient, avec le reste de la parenté, les témoignages d'amitié, que je veux développer pour vous.

Maurice Valiquette a dit: «C'était un homme de qualité! Il était de la race rare de ces êtres qui, lorsqu'on entame avec eux une conversation, nous amènent à l'essentiel.»

Oui, Paul était un homme de cette qualité. Homme d'action et de création, il était aussi poète et contemplatif. En démarche vers l'essentiel, il en avait fait sa constante préoccupation. Son cheminement de vie lui avait ancré cette vérité dans l'âme.

A la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, il avait rencontré un éducateur hors pair, le père Georges-Henri Lèvesque, dominicain, qui préconisait la liberté, une liberté responsable. Paul en fut profondément marqué.

Au même moment, entré dans sa vie Marcel Clément, venu de France, fondateur de «L'Homme nouveau», qui proposait une rigidité de structure, seule capable d'assurer la sécurité dans l'orthodoxie. Paul, tout un temps, en fut imprégné.

Toute sa vie sera, de par ces deux propositions, un difficile combat. La liberté qui engage finira par triompher, mais il lui faudra faire de nombreuses découvertes, se nourrir de grandes amitiés et souffrir d'être si souvent écartelé dans tout son être, avant d'opter définitivement pour la liberté des fils de Dieu. J'ai assisté au développement de ce conflit en lui et je dois dire que si de nombreuses personnes l'ont aidé, au premier rang fut François, son épouse. Ce combat a fait de Paul un homme de qualité toujours en quête de l'essentiel.

Gilles Potvin s'exclama: «Il fit de la bonne radio... la meilleure de son époque!»
C'est ce qui décrit le mieux son

long séjour comme réalisateur à l'antenne de Radio-Canada. Étudiant universitaire, il avait écrit une thèse, ensuite publiée, sur «la radio, puissance sociale». Il a passé sa vie à en faire la démonstration. Il a de ce chef rejoint et rejoint un très vaste auditoire, à plusieurs moments les plus nombreux de tout le Canada français.

Il apporta la joie en profondeur par sa série «Fête au village» avec laquelle, accompagné de Roland Lelièvre et du responsable Claude Dostie, il couvrit le Canada francophone et une partie de la Nouvelle-Angleterre pour exalter la joie des nôtres.

Il nous apporta l'humour et une saine vision de nos défauts et de nos qualités, nous obligeant à lire de nos propres travers, avec 13 ans d'émissions «Chez Miville». Certes, il avait des collaborateurs de talent: Miville Couture, Lorenzo Compagna, Jean Mathieu, Jean Morin, Roger Lessourd et, parmi les scripteurs les plus féconds, Albert Brie, Louis-Martin Tard, Carl Dubuc, Jean-Raymond Boudoux, sans oublier les deux secrétaires Hélène et Françoise. Mais c'est lui qui fut le concepteur, le meneur, l'âme de l'équipe. Il la porta à bout de bras pendant toutes ces années.

Pour moi, il m'invita très tôt à faire partie de cette équipe et si André Laurendeau m'avait lancé dans la télévision, ce fut lui, avec, au même moment, Louise Simard, qui me propulserait dans la radio. Paul Legendre avait conçu qu'un prêtre pouvait annoncer le Message au milieu des chanoines, avec eux. Des évêques, des prêtres et des laïques m'ont avoué que c'était pour eux un moment privilégié de réflexion quotidienne. Paul l'avait ainsi prévu. A vrai dire, de nous deux, le plus curé, dans le sens de la mesure et du respect de l'essentiel, ce fut lui!

Enfin, il nous enseigna, à tous, la fraternité par sa série «Ils sont aussi des nôtres! Il fit le tour du pays canadien pour permettre aux immigrants francophones, venus de tous les coins de notre terre, de raconter, en français, leur passé, leur culture, leur âme et ainsi aider les Canadiens de plus vieilles souches à les accepter, à les aimer... à bâtir avec eux un pays neuf.

Homme de messages, il en livra un dernier quand, il y a un an, il

écrivit à Jacqueline, l'épouse de ce merveilleux Alfred Rouleau qui venait de mourir.

Après avoir dit son amitié et son admiration pour Alfred, il enchaîna et je cite:

«Alfred est retourné à la «Maison du Père», expression négligée de nos jours, mais si vraie. Vue d'en haut, la mort n'est qu'un sommeil bref! Pourtant elle a un sens profond depuis un certain Vendredi Saint alors que Jésus, sur la croix, en épuisé toutes les angoisses. Si l'on ne voit pas que la mort est une nouvelle naissance, tout est contradiction dans cette vie que nous aménageons selon nos possibilités matérielles et intellectuelles... mais qui n'offre que des bonheurs relatifs. Nous nous en rendons compte jour après jour; car nous sommes tous en quête d'Absolu. La mort est le seul avenir dont nous sommes tous sûrs. Elle débouche sur la Lumière et sur l'Amour.»

C'est par cette nouvelle naissance que Paul nous a quittés. Mais le fruit de ses oeuvres demeure en nous. Ce fut, avec quelques autres, un des plus notoires artisans du temps du changement... ce qu'on appela la «Révolution tranquille».

Ambroise LAFORTUNE, ptre
Montréal



le café Laurier
394, Laurier ouest,
Montréal 273-2434

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Porteur retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h.	
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

SAINT-LAURENT

Laurin est réélu mais en y perdant des plumes

Les citoyens de Saint-Laurent ont préféré garder leur maire, M. Marcel Laurin, à une promesse de réduction des taxes de 15 p. cent. Après 23 ans de pouvoir à l'hôtel de ville, M.

FLORIAN BERNARD

Laurin entreprend un nouveau mandat de quatre ans, mais il a laissé des plumes dans la bataille, notamment deux conseillers. Sa majorité, qui est de 2789 voix sur son adversaire, M. Germain Leduc, a fluctué tout au long de la soirée.

Malgré une campagne acharnée, la première véritable depuis 1968, le parti de l'Alliance municipale et son chef, le notaire

Germain Leduc, n'ont pas réussi à briser la tradition et à obtenir la volonté de changement qu'ils souhaitaient. Au moment de mettre sous presse, ils avaient tout au plus réussi à faire élire deux candidats, MM. François Ghali et Jean-Guy Robitaille.

Mais le nombre d'élus du parti du maire Laurin — 10 sur 12 — ne reflète pas l'apreté de la campagne. Plusieurs candidats de l'équipe Laurin l'ont emporté de justesse. Dans un quartier, par exemple, la majorité du conseiller élu n'est que de 13 voix. Le président du comité exécutif lui-même, M. Jean-Louis Cousineau, un vétéran de 25 ans au conseil, l'a emporté par une très mince majorité contre son adversaire

Jacques Dorais. Il y aura d'ailleurs un recomptage dans certains quartiers.

Sauf certaines têtes d'affiche comme MM. Irving Grundman, ancien directeur-gérant du club de hockey Canadien et le Dr Bernard Paquette dont la réélection n'a jamais jeté l'ombre d'un doute, les candidats du maire Laurin ont eu la victoire difficile. Le maire Laurin lui-même était en retard sur son adversaire lorsque les premiers résultats ont commencé à être connus. Dans certains quartiers, par exemple le 14, il est arrivé deuxième.

La campagne électorale avait débuté dès le mois de juillet alors que l'ancien député libéral,

M. Germain Leduc, après avoir cédé son siège au premier ministre Robert Bourassa, avait créé un parti politique municipal et annoncé son intention de briguer les suffrages. M. Leduc est entré dans la lutte en lançant une série d'accusations contre le maire Laurin. Il semble que cette tactique ait joué contre lui.

C'est l'opinion exprimée hier soir par le maire élu, M. Laurin. «Il a voulu faire une campagne de salissage, comme dans les années 60, mais les citoyens n'ont pas accepté cette façon de procéder. Ils ont préféré faire confiance à l'expérience de l'équipe en place plutôt que de croire dans toutes les promesses de M. Leduc».



photo Robert Mailloux, LA PRESSE
Marcel Laurin, maire réélu de Saint-Laurent, a tout de même perdu quelques plumes hier soir.

SAINT-LÉONARD

Raymond Renaud fait élire 10 de ses 12 candidats

À Saint-Léonard, ses adversaires accusaient le maire Raymond Renaud de diriger un club privé. Hier, il a conservé le pouvoir, faisant élire 10 de ses 12 candidats.

PAUL ROY

«Si je suis à la tête d'un club privé, alors c'est un bon club», a-t-il répondu à un journaliste à son arrivée à son quartier général après sa victoire. Et ses partisans de le porter en triomphe.

À la mairie, M. Renaud, qui dirigeait le Ralliement de Saint-Léonard, a récolté 11 374 voix. Son principal adversaire, Tony Iammatteo, de l'Unité de Saint-Léonard, a pour sa part reçu 8 304 votes.

André Bastien et Rosario Nobile, respectivement chefs de l'Équipe démocratique de Saint-Léonard et du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Saint-Léonard, ont reçu 3 218 et 2 778 votes.

Les deux conseillers qui ne sont pas du Ralliement de M. Renaud sont: Giuseppe Fargnoli, de l'Unité de M. Iammatteo, élu dans le district numéro un, et André Chrétien, de l'Équipe démocratique de M. Bastien, élu dans le district numéro neuf.

L'élection d'hier a permis au maire Renaud d'accroître sa majorité au conseil. Il détenait déjà huit des 12 sièges de conseillers. «L'opposition? Il n'y en a pas!», a-t-il commenté.

Il a dit que sa priorité allait être de réduire les taxes, tel que promis. Quant au «boulodrome», cette salle où seraient regroupés divers jeux de boules dont raffole l'électorat italien de Saint-Léonard, il a annoncé qu'il serait construit par la firme Lavalin.

Ce «boulodrome» avait constitué un des enjeux de cette élection.

Mais si on affectionne les jeux de boules, à Saint-Léonard, on ne crache pas non plus sur le baseball. La police a en effet arrêté deux «joueurs» qui s'étaient amenés avec leurs bâtons à une école où des contribuables se rendaient voter. Deux autres personnes ont été arrêtées pour avoir tenté de voter sous de fausses identités.

La campagne à Saint-Léonard avait donné lieu à la publication de sondages contradictoires. Un premier, réalisé par IQOP, donnait environ 70 p. cent des intentions de vote au maire sortant. Un deuxième sondage ré-

lisé par une firme du nom de J. S. Communication, donnait 55 p. cent des voix à son adversaire Iammatteo. Hier soir, Télé-Métropole affirmait que la firme J. S. Communication n'existait pas et que le sondage donnait M. Iammatteo vainqueur était un sondage bidon.

Saint-Léonard, située dans la partie est de l'île de Montréal, compte 81 500 habitants. Une population dont environ 40 p. cent est d'origine italienne.

Hier, quelque 25 600 électeurs

sur une possibilité de 52 700 se sont prévalus de leur droit de vote, soit un peu moins de 50 p. cent.

Des 48 candidats à des postes de conseillers, 32 étaient d'origine italienne. À la mairie, deux des quatre candidats étaient d'origine italienne. Traditionnellement, l'électorat italien de Saint-Léonard vote dans une proportion de 80 p. cent, le double de la participation de l'électorat francophone.

WEST ISLAND

Tous les maires ont été réélus

C'est un immense vote de confiance que les citoyens d'une demi-douzaine de municipalités de l'Ouest de l'île de Montréal ont accordé à leurs élus, hier soir, par un renouvellement massif des mandats. Que ce soit à Dollard-des-Or-

Myles l'a facilement emporté contre son adversaire, M. Arthur J. E. Sanders, tandis qu'à Beaconsfield, une autre femme, Mme Patricia Rustad, faisait mordre la poussière à deux candidats, Mme Virginie K. Bell et M. Donald Duffey.

FLORIAN BERNARD

meaux, Hampstead, Roxboro, Beaconsfield, Pointe-Claire ou dans quelques autres plus petites localités de la CUM, tous les maires sortants ont été réélus avec une majorité de conseillers.

Déjà, la semaine dernière, les maires de Dorval, Côte Saint-Luc et de Sainte-Anne-de-Bellevue, MM. Peter Yeoman, Bernard Lang et René Martin, avaient été réélus par acclamation. Un tel privilège avait également été accordé au maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, et huit membres de son équipe. Hier soir, il a fait élire ses candidats dans tous les quartiers en élection.

À Baie d'Urfé, Mme Anne

À Hampstead, malgré l'appui de la puissante «Citizen's Association», le challenger du maire, M. Joseph Britom, n'a pas réussi à déloger le maire en place, M. Irving Adesky.

À Pointe-Claire, le maire Malcolm C. Knox et tous les membres de son équipe ont obtenu la faveur de l'électorat. Le même phénomène s'est produit à Dorval où, non seulement le maire Yeoman, mais tous les membres de son administration ont été reportés au pouvoir.

Enfin, à Dollard-des-Ormeaux, le maire Edward Janiszewski, successeur de M. Jean Cournoyer, l'a facilement emporté contre son adversaire, M. Allan Bray et à s'assurer une forte majorité au conseil.



photo Armand Trothier, LA PRESSE
Raymond Renaud, maire réélu de Saint-Léonard, aura 10 conseillers de son équipe autour de la table du conseil, soit deux de plus qu'auparavant.

DOLBEAU

Un désaveu pour le projet du maire

À Dolbeau, au Lac Saint-Jean, deux conseillers qui avaient démissionné en juillet pour protester contre un projet du maire Henri-Paul Brassard, ont été réélus hier avec de fortes majorités.

PAUL ROY

«C'était une élection référendaire et c'est une victoire de la démocratie!», clamaient hier soir les conseillers Denis Trothier et Bruno Pelchat. Ils ont battu les candidats du maire, MM. Bernard Vaillancourt et Bertrand Gauthier, récoltant tous les deux plus de 65 p. cent des votes.

Les conseillers Trothier et Pelchat s'opposent à la fermeture du bou-

levard Wallberg, la seule artère qui traverse la ville d'un bout à l'autre. Le maire, sans consultation auprès de la population, a décidé de couvrir une partie du boulevard pour y aménager un centre commercial.

Les conseillers Trothier et Pelchat ont pris la tête d'un mouvement qui s'oppose à ce projet. Ils ont signé des pétitions, organisé des manifestations, un référendum... mais rien ne semble ébranler la détermination du maire Brassard.

«Le maire a désormais le choix, a déclaré hier soir Denis Trothier: ou il revient sur sa décision, ou il démissionne.» Le poste du maire Brassard n'était pas en jeu hier.

MONTRÉAL

Un débat à la radio serait inutile, estime Jean Doré

Le candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal à la mairie, Jean Doré, refuse l'offre de son adversaire de tenir un débat à la radio sur le développement économique.

ANDRÉ NOËL

M. Doré a expliqué hier que le RCM a déjà fait connaître toutes ses positions, si bien qu'il serait inutile selon lui de chambarder l'horaire très serré de cette semaine.

Le chef du Parti civique, Claude Dupras, a répliqué que M. Doré et lui-même rencontrent Pierre Pascau à CKAC cette semaine, et qu'ils pourraient faire un débat plutôt que deux entrevues séparées, cela sans modifier leur horaire respectif.

«La vérité, c'est que les retombées du débat à la télévision (dimanche dernier) ont été négatives pour lui, a dit M. Dupras. Il ne veut rien risquer.

«Tout le monde me dit que le débat a été très positif pour moi. Je suis un chef nouveau; j'aimerais avoir l'opportunité de faire mieux connaître mes positions. Si M. Doré connaît si bien ses dossiers, pourquoi n'accepte-t-il pas mon offre?» M. Dupras estime que le dernier son-

dage lui aurait donné beaucoup plus d'intentions de vote s'il avait été fait après le débat télédiffusé à Télé Métropole en français et à CFCF en anglais le dimanche 26 octobre.

Le dernier sondage CROP, réalisé entre le 20 et le 25 octobre, donne 72 p. cent des intentions de vote à M. Doré et 28 p. cent à M. Dupras, après répartition des indécis. Le sondage, publié dans LA PRESSE et des journaux de quartier, indique que le RCM est en avance même dans des châteaux forts du Parti civique, comme le sud-ouest de Montréal.

Par ailleurs, M. Doré a rappelé qu'une entente avait été conclue entre les deux partis pour qu'un seul débat soit transmis par les médias. Ce débat, a-t-il souligné, faisait suite à quatre autres face-à-face.

«Jamais une campagne électorale municipale n'aura permis d'informer aussi bien la population sur tous les enjeux en présence et de faire un choix en toute connaissance de cause le 9 novembre prochain.»

Journée ethnique

Les deux candidats ont chacun rencontré plusieurs groupes ethniques, hier.

M. Doré a eu des entrevues avec des

représentants et des journalistes de la communauté grecque au Centre hellénique, et participé à une assemblée publique de la communauté portugaise, au Centre Santa Cruz.

M. Dupras a commencé la journée par une rencontre avec des membres de la communauté ukrainienne, puis est allé soutenir son candidat dans Rosemont, Jean Trothier, et son candidat dans Saint-Michel, Raymond Rail.

En fin d'après-midi, il a rencontré un groupe haïtien. Seulement sept Montréalais d'origine haïtienne se sont déplacés. «La réponse a été moins bonne que prévue, mais il ne faut pas s'en faire, leur a-t-il dit. Il y a des bonnes journées, et d'autres moins bonnes.»

Le Parti civique compte créer une commission ad hoc sur les communautés ethniques, entre autres pour revoir les critères d'emplois afin que ceux-ci ne soient pas discriminatoires pour les membres des communautés ethniques.

De son côté, le RCM veut créer un comité consultatif permanent sur les minorités, avec un représentant choisi par chaque minorité importante.

Ni le RCM ni le Parti civique ne présentent de membres des minorités dites «visibles».



photo Armand Trothier, LA PRESSE
Claude Dupras a rencontré hier des représentants de la communauté haïtienne. On le voit ici en compagnie de Marjorie, huit ans, et du père de celle-ci, François Félix.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

LONGUEUIL

Finet et son équipe remportent tous les sièges

Le voeu du maire sortant de Longueuil, Jacques Finet, a été exaucé: il a complètement anéanti l'opposition, en faisant élire ses 19 candidats au poste de conseiller, et il a lui-même fait subir une défaite totale à son adversaire, Claude Jollet.

PIERRE BELLEMARE

Recueillant plus de 80 p. cent du vote à la mairie, M. Finet a fait le commentaire suivant: «Je le prends comme un témoignage d'appui de la part de toute la population. Ma responsabilité ne sera qu'accrue durant le prochain mandat, mais j'assure les gens que mes engagements seront réalisés et que les Longueuillois seront impliqués dans les décisions du conseil de ville».

En milieu de soirée, le président des élections annonçait que le maire sortant obtiendrait, dans les 300 bureaux de vote de Longueuil, environ 27 000 voix par rapport à 6 500 pour son adversaire, Claude Jollet. Le taux de participation devrait se situer autour de 45 p. cent.

M. Finet estime que ses collègues élus se soumettront à une auto-critique rigoureuse ainsi qu'à une certaine discipline, de façon à ce que la vie municipale

ne souffre d'aucun conflit interne susceptible de nuire à la bonne marche de Longueuil.

Des les premiers instants de la campagne électorale, dont le dénouement était prévisible hier en tout début de soirée, le leader du Parti municipal lançait un appel à ses militants pour qu'ils contribuent à la victoire de ses 19 équipiers.

«Je souhaite ardemment que tous les districts, au lendemain du 2 novembre, soient représentés à l'hôtel de ville par un candidat de notre équipe», déclarait le maire Finet à la mi-septembre, à l'occasion d'une assemblée partisane.

Il a réitéré ce message tout au long de la campagne, au grand dam des porte-couleurs du Parti civique qui, faisant valoir leur sens démocratique, suggéraient à l'électorat de voter pour le candidat qui pouvait le mieux défendre les intérêts de chacun, sans égard à l'esprit partisan.

Il faut croire que le parti de M. Jollet, malgré tous les efforts déployés ces dernières semaines, a constamment fait face à un mur. Ou encore à un préjugé plus que favorable à l'endroit du maire sortant et de ses candidats.

C'est tellement vrai que les



Le maire de Longueuil, Jacques Finet, est joyeusement accueilli par un de ses conseillers, Jacques Morissette. La victoire de l'équipe Finet est totale.

photo Bernard Brault, LA PRESSE

quatre fauteuils occupés par le Parti civique depuis quatre ans à l'hôtel de ville, y compris celui du vieux routier Jacques Bouchard, ont tous basculé du côté de l'équipe Finet. Bref, un véritable raz-de-marée.

Pas même Pierre Nantel, considéré comme un pilier du Parti civique, n'a pu échapper à la vague Finet. Autant les partisans du maire sortant jubilaient, hier soir, au Paladium de Longueuil, autant ceux de M. Jollet n'avaient pas le goût de la fête. Ils étaient d'ailleurs introuvables, même s'ils avaient rendez-vous dans une brasserie de la rue Saint-Charles.

Une des candidates perdantes du Parti civique, Lise Rathé, confiait peu après le dépouillement du scrutin: «Vous ne pouvez pas savoir ce qui se passe dans mon coeur». Elle a été la seule à se présenter à l'hôtel de ville, aux côtés de son fils Simon et de sa fille Isabelle.

M. Finet devrait former son nouveau comité exécutif vers le 19 novembre prochain, soit environ un mois avant l'adoption du budget 1987. Le maire de Longueuil continuera entre-temps d'assumer son rôle à la présidence du Conseil des maires de la Rive-Sud.

BOUCHERVILLE

La division du vote permet à Hugues Aubertin d'être élu

Hugues Aubertin, maire sortant de Boucherville, a eu raison de ses adversaires, Jacques Saint-Germain et Guy Dubois, en réunissant hier près de 39 p. cent du vote exprimé. Environ 65 p. cent des 20 799 citoyens appelés aux urnes se sont prévalus de leur droit de vote.

PIERRE BELLEMARE

Le résultat final accorde 5 205 votes à M. Aubertin, 4 448 à M. Saint-Germain et 3 724 à M. Dubois. Cependant, cinq des huit candidats de l'équipe Aubertin ont également passé l'épreuve du scrutin populaire, ce qui signifie que le maire sortant pourra diriger les destinées de Boucherville en jouissant d'une majorité autour de la salle du conseil.

De plus, l'équipe Aubertin en-

tend d'ailleurs exiger un recomptage judiciaire dans le district numéro huit, où la candidate Francine Gadbois a été défaite par seulement deux voix par le candidat Guy Lafrance, de l'équipe Saint-Germain.

Dans le camp Aubertin, on affirme toutefois que Mme Gadbois a fait belle figure, puisque M. Aubertin a tiré de l'arrière par 110 voix, dans ce quartier habité par son adversaire Saint-Germain. Les organisateurs de M. Aubertin espèrent que le recomptage déclarera vainqueur la candidate Gadbois.

Dans l'ensemble des huit districts, le résultat est particulièrement serré et M. Aubertin s'est dit peiné, hier en entrevue, de constater la défaite de Mme Gadbois. «C'est quand même une victoire d'équipe que nous venons de remporter», dit-il.

Dans le district numéro qua-



Hugues Aubertin

tre, Richard Jodoin de l'équipe Aubertin a aussi perdu de justesse, soit par 20 voix, aux mains du candidat Serge Laramee de l'équipe Saint-Germain. L'entourage de M. Aubertin songeait hier soir à demander, là aussi, un recomptage, mais la décision ne sera prise qu'aujourd'hui.

Enfin, dans le district numéro six, le candidat Laurent Rivard est le seul de l'équipe Dubois à avoir été élu par une majorité de 47 voix. Les deux candidats indépendants, André Duceppe, dans le trois, et le conseiller sortant Jean-Guy Villeneuve, dans le cinq, ont subi l'échec.

M. Aubertin, désigné maire l'an dernier, peu après l'élection de l'ex-maire Jean-Guy Parent comme député péquiste de Bertrand, est donc maintenant doté d'un réel mandat, qu'il devra assumer jusqu'en 1990.

POINTE-AU-PIC

L'équipe de «l'ordre» est reportée au pouvoir

POINTE-AU-PIC (PC) — Le maire sortant de Pointe-au-Pic, M. Jean Lajoie, a été réélu avec 205 voix de majorité, soit par 20 voix, aux mains du candidat Serge Laramee de l'équipe Saint-Germain. L'entourage de M. Aubertin songeait hier soir à demander, là aussi, un recomptage, mais la décision ne sera prise qu'aujourd'hui.

Le résultat de cette élection municipale porte un dur coup au Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu qui depuis 10 mois tente de se faire reconnaître par le nouvel employeur. L'équipe opposée au maire Lajoie avait été identifiée aux ex-travailleurs syndiqués et ce scrutin prenait l'allu-

re d'une véritable consultation populaire sur l'état d'esprit de la population dans ce conflit.

«C'est un vote de la population en faveur de l'observation des règlements municipaux. Les citoyens de Pointe-au-Pic veulent retrouver la paix. Ils vivent sur un stress depuis 10 mois et ils veulent que ça cesse», disait M. Lajoie hier en prenant connaissance des résultats. Du côté des perdants, une candidate à un poste de conseiller, Mme Emilie Thibault, déclarait qu'il s'agissait d'un vote pour l'argent contre la pauvreté en faisant allusion au fait que ses adversaires étaient soutenus, entre autres, par les aubergistes de l'endroit.

ENSEMBLE DU QUÉBEC

Peu de surprises

Les élections municipales d'hier au Québec n'ont pas donné lieu à de grandes surprises.

Un relevé effectué auprès d'une vingtaine de municipalités révèle dans l'ensemble une légère baisse du taux de participation un peu partout, sauf à Pointe-au-Pic, où le conflit au Manoir Richelieu semble avoir suscité un éveil des citoyens pour la chose municipale. Dans cette petite municipalité, 86 p. cent des 731 électeurs éligibles se sont prévalus de leur droit de vote, le double par rapport aux élections précédentes.

Dans l'ensemble du Québec, environ un million d'électeurs étaient appelés aux urnes.

Quatre-vingt-sept postes de maire ou mairesses et plus de 1 000 sièges de conseillers ou conseillères étaient à l'enjeu lors des élections qui se tenaient dans près de 200 municipalités. Sur les 217 candidats pour combler les 97 postes à la mairie, on dénombrait 18 femmes.

Quatre-vingt-dix maires ou mairesses avaient déjà été élus ou réélus par acclamation lors de la clôture des mises en candidatures, les 19 et 20 octobre dernier.

Il s'agissait là d'une forte baisse du pourcentage d'élections par acclamation à la mairie. Selon le ministère des Affaires municipales, seulement 48,1 p. cent des sièges de maires ou mairesses ont été comblés par acclamation cet automne, contre 73,3 p. cent en 1985 et 77 p. cent en 1985.

Dans quelques localités, les élections ont lieu aujourd'hui tandis qu'à Montréal, elles se tiendront dimanche prochain.

Dans les régions

À Sherbrooke, où le conseil municipal a refusé d'imposer les sanctions recommandées par la Commission de police à la suite des événements de Rock Forest, le maire sortant, Jean-Paul Pelletier, a été réélu avec 12 530 voix contre 9 792 pour son unique adversaire, Hilaire Béliveau.

Le maire sortant de Trois-Rivières, Gilles Beaudoin a été réélu dans une lutte à cinq. M. Beaudoin en poste depuis 1970 affrontait Jean-Marie Baulac, Louis Foetas, Guy Larivière et Michel Rivard. Il a récolté

7 062 voix contre 6 035 pour son plus proche adversaire, Guy Larivière.

À Shawinigan, le maire sortant, Dominique Grenier, n'était pas sur les rangs. Le nouveau maire Roland Desautniers a défait facilement son adversaire Serge Bourgoin.

Le maire sortant de Rimouski, Philippe Michaud, a obtenu un troisième mandat.

À Baie-St-Paul, Mme Jacinthe Simard qui avait piloté le dossier de l'abolition du corps de police a été élue avec 848 votes contre 751 de pour son adversaire, Jean-Roch Bosse.

L'ex-conseillère Claudette B. Bergeron devient la première femme à être élue maire de La Malbaie, dans le comté de Charlevoix. Elle l'a emporté hier par seulement 22 voix sur son adversaire Jean-Marc Dufour. Mme Bergeron a amassé 1 026 votes contre 1 004 pour son adversaire. Déçu des résultats, M. Dufour n'exclut pas la possibilité de demander un recomptage devant un juge. C'était la première fois en vingt ans que les citoyens de cette ville étaient appelés aux urnes.

À Schefferville, une ville qui cessera d'exister juridiquement d'ici peu, Michel Dubreuil, directeur général de la Société de développement touristique Norbec l'a emporté à la mairie avec 72 voix contre 53 pour son adversaire, l'ex-conseiller Gilles Porlier.

L'industriel Hermann Cloutier a été élu maire de Saint-Joseph-de-Beauce avec une majorité de 507 voix sur l'ex-conseiller Marquis Jacques. M. Cloutier a obtenu 1 118 voix contre 611 pour son adversaire. Le maire Nicolas Cliche, n'avait pas sollicité de renouvellement de son mandat.

À St-Georges-Ouest, Richard Busque, conseiller sortant, a été élu maire avec 283 voix contre 166 pour son adversaire, Paul-Emile Doyon. Le maire sortant, Paul-Henri Lacasse, a pris sa retraite après 16 ans, à la mairie.

À Hull, le maire sortant, Michel Légère, qui a récolté 12 800 voix, a fait mordre la poussière à ses deux opposants, Marcel Miner et un étudiant, Michel Allard, qui ont obtenu respectivement 1 169 et 343 voix. — La Presse Canadienne

SAINT-LAMBERT

Thomas Eric Sharp l'emporte avec une majorité de 581 voix

C'était l'euphorie, hier soir, dans l'entourage de Thomas Eric Sharp qui, par une majorité de 581 voix, a défait à la mairie de Saint-Lambert Michèle Verreault-Lortie, membre du conseil municipal de cette banlieue depuis six ans.

PIERRE BELLEMARE

«Je suis fatigué, au terme de cette campagne, mais la satisfaction du devoir accompli l'emporte sur cette fatigue», déclarait hier M. Sharp, dont six des huit candidats ont également été élus au poste de conseiller.

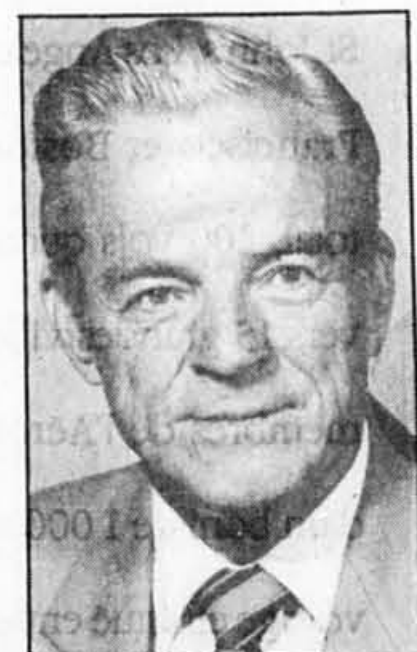
Seuls Diane Ryan et Robert Mitchell ont respectivement rendu les armes devant les candidats Jean-Paul Robitaille et Robert Bélanger. Une surprise, s'il en est une: la défaite du vieux routier Hugh Langshur, qui a encadré Mme Lortie tout au long de la campagne. Il s'est incliné devant Bertrand Girard, une nouvelle figure sur la scène municipale.

Il a toutefois été impossible d'avoir un commentaire du côté de l'équipe Lortie qui, comme l'indiquait LA PRESSE dans son édition de samedi, a eu du mal à contenir le resserrement provoqué par le passage, dans Saint-Lambert, du député fédéral Raymond Garneau, un ami intime du couple Lortie.

Le député Garneau a passé l'après-midi du 22 novembre à faire du porte à porte aux côtés de la candidate Doreen Landry Jean de l'équipe Lortie, mais cette manoeuvre aura eu l'effet de boomerang en choquant la fierté de plusieurs personnes de Saint-Lambert.

L'une d'elles, Suzanne Campbell, conseillère sortante, a fait savoir à LA PRESSE, vers la fin de la campagne, que la participation directe de M. Garneau dans le camp Lortie l'avait finalement convaincue d'appuyer le candidat Sharp.

Le sort en est maintenant jeté et le nouveau maire, entouré de



Thomas Eric Sharp

ses six conseillers élus, dont le stratège Richard Bélisle, s'appliquera ces prochains jours à pré-



Michèle Verreault-Lortie

parer le prochain budget de Saint-Lambert pour l'année 1987.

RIVE-SUD

Deschambault, nouvel élu à St-Jean

Delbert Deschambault, conseiller de Saint-Jean-sur-Richelieu depuis six ans, a été élu hier par une majorité de quelque 800 voix pour ainsi succéder au maire Ronald Beauregard, qui dirigeait les destinées de cette ville depuis douze ans.

PIERRE BELLEMARE

Le nouveau maire faisait la lutte à quatre candidats, dont Robert Lanciault, celui qu'on identifiait comme le dauphin du maire sortant Beauregard.

Les résultats de 99 polls sur 103 donnaient 5 587 votes à M. Deschambault, 4 753 à M. Ber-

nard Dussault —maire de Saint-Jean de 1972 à 1974— 2 914 à M. Lanciault, 822 à Robert Lavi-gne et 235 au cinquième candidat, Claude Farley.

En outre, deux des huit candidats de l'équipe Deschambault ont été élus: Georges Tétrault et Marie Signori Guérin. Trois autres élus, René Galipeau —de l'équipe Dussault— et les indépendants André Dion et Yvan Roy laissaient entendre, après le dévoilement du scrutin, qu'ils feraient équipe avec le nouveau maire Deschambault.

Ainsi, l'opposition serait formée des trois élus de l'équipe Lanciault: soit Lise Dallaire Du-

rocher, Jules Roy et Jean Grimaud. Mais M. Deschambault préfère s'accorder un temps de réflexion, avant d'analyser plus à fond les résultats de l'élection d'hier.

Brossard: aucune surprise

Enfin à Brossard, les électeurs n'ont réservé aucune surprise, du moins au moment d'aller sous presse hier soir, puisqu'ils ont facilement réélu Mme Georgette Lepage à la mairie et l'ensemble de ses dix candidats, dont Paul Leduc, l'ex-président de la Chambre de commerce de la Rive-Sud et vice-président général de la Banque Nationale.

N'ayant pas à se présenter aux urnes dans le cadre d'une élection municipale depuis huit ans, l'électorat y était convoqué hier, en raison de l'apparition, l'été dernier, d'un nouveau parti appelé l'Action civique.

Son candidat à la mairie, Jean-Denis Godbout, et sa brochette de candidats, tous des néophytes, à l'exception de la conseillère sortante Raymonde Blanchette —défaite par M. Leduc— ont travaillé fort pour livrer une belle lutte. Mais trop peu, trop tard. L'équipe de Mme Lepage comptait, durant la campagne, sur des appuis plus que solides.

Des pacifistes israéliens bravent la loi anti-OLP

JERUSALEM — Plusieurs dizaines de pacifistes israéliens, en majorité des Juifs d'origine orientale, devraient gagner mercredi Bucarest pour y rencontrer, au mépris d'une récente loi israélienne, des intellectuels et des responsables palestiniens de l'OLP.

Après une valse-hésitation, et en dépit des pressions gouvernementales et de l'hostilité de la presse, les groupes pacifistes ont finalement décidé de mettre leur projet à exécution. Leur voyage, très contesté en Israël, s'effectuera mercredi à bord d'un avion roumain assurant dans la matinée la liaison régulière Tel Aviv-Bucarest.

« Enfin, la décision a été prise pour le bien de la paix, et nous n'entendons plus reculer. Il faut s'attendre à des surprises, et pourquoi pas à une rencontre avec Yasser Arafat, le chef de l'OLP », a déclaré à l'AFP, Schlomo Elbaz, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, et président d'un des groupes organisateurs, l'Orient pour la paix.

La rencontre de Bucarest aura valeur de test. Il s'agira du premier contact délibéré et public entre des Israéliens et des membres déclarés de l'OLP — organisation qualifiée officiellement de terroriste en Israël — depuis l'adoption, en août dernier, d'une loi bannissant ces rencontres.

Le conseiller juridique du

gouvernement, Yossef Harish, a menacé de poursuites judiciaires les Israéliens qui se mettront hors la loi en discutant avec l'OLP. Et la radio israélienne a annoncé hier que plusieurs candidats à la rencontre avaient été convoqués par la sécurité militaire pour interroger.

« Nous ne ferons rien d'illégal, mais prendrons nos responsabilités », a affirmé Khochavi Chemesh, responsable de l'autre groupe organisateur, également séparade, le Front oriental.

Pour sa part, le gouvernement d'union nationale ne reste pas passif devant une initiative qui hérise profondément le Likoud et le camp des « faucons » israéliens. L'ambassadeur d'Israël en Roumanie, M. Yossef Govri, a été chargé de demander officiellement des éclaircissements au gouvernement du président Ceausescu sur cette rencontre, a indiqué à l'AFP un porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

La prudence l'emporte cependant, et Israël hésitera sans doute devant le risque d'une brouille, même légère, avec la Roumanie, seul pays du bloc socialiste à ne pas avoir rompu avec Israël en 1967, et intermédiaire précieux d'une diplomatie secrète avec le monde arabe.

— AFP

L'offre de trêve des communistes, un cadeau empoisonné pour Aquino

MANILLE — Forte de l'appui du cardinal Sin à sa politique de négociations et de dialogue, la présidente Corzon Aquino a indiqué hier qu'elle étudierait l'offre de cessez-le-feu des rebelles communistes, qui a tout d'un cadeau empoisonné.

Pendant ce temps, le ministre de la Défense Juan Ponce Enrile niait avec colère avoir détourné à son profit des fonds de l'aide américaine et a affirmé que ces fonds avaient été uniquement consacrés à l'achat d'armement pour l'armée philippine. Les informations sur l'enquête que mène à ce sujet la justice américaine ne sont « qu'un chantage voilé » pour faire taire ses critiques du gouvernement Aquino, a-t-il affirmé.

La présidente Aquino a réaffirmé hier au quotidien ouest-allemand *Die Welt* qu'elle était partisane d'une solution « non militaire » au conflit qui oppose son gouvernement aux « rebelles communistes ».

« Seuls cinq pour cent de ces guérilleros sont de vrais communistes et tous les autres sont des jeunes gens qui voulaient simplement échapper aux poursuites et aux brutalités de l'ancien régime », a dit Mme Aquino.

Dans une lettre pastorale lue dans toutes les églises, le primat de l'Eglise philippine estime également qu'une solution purement militaire était « inadéquate » face à une rébellion qui a ses racines dans la pauvreté et alors que la majorité des insurgés ne sont pas des idéologues.

La lettre du cardinal Sin survient alors que les négociateurs de l'alliance du Front démocratique national (FDN, à majorité marxiste) viennent de proposer l'établissement d'un cessez-le-feu de 100 jours à compter du 10 décembre prochain.

En fait, la démarche communiste présente pour Mme Aquino autant de risques que d'avantages. Elle aurait les meilleures chances de faire ratifier par une solide majorité le projet de constitution, qui doit être soumis à plebisците le 23 janvier prochain, si les Philippines se trouvaient alors en paix, pour la première fois depuis dix sept ans.

Mais d'un autre côté, elle court le risque de mécontenter fortement l'armée surtout si le cessez-le-feu se traduit par la reconnaissance de facto de l'occupation par la rébellion, forte d'environ 23 000 hommes, d'une partie du territoire philippin.

En outre, le chef d'état-major de l'armée, le général Fidel Ramos, a immédiatement fait savoir qu'un cessez-le-feu de cent jours était trop long et permettrait aux rebelles de regrouper leurs forces en prévision d'une vaste offensive. Le général Ramos a également estimé que l'armée devrait être associée aux négociations en vue du cessez-le-

feu, alors qu'elle a été jusqu'à présent écartée des pourparlers entre le gouvernement et le NDF.

Concernant l'affaire Enrile, la presse philippine a repris les déclarations du procureur général de Californie, M. Joseph Russoniello, selon lequel Cristina Enrile aurait acheté et revendu, à trois reprises, deux appartements à San Francisco en 1977 et 1979. Ces transactions étaient destinées, selon le procureur Russoniello, à réduire le taux d'imposition de la famille Enrile et à lui permettre de recycler de l'argent sorti illégalement des Philippines.

— AP, AFP, Reuter

Hasenfus confirme l'essentiel de sa confession antérieure

MANAGUA — Eugene Hasenfus a déclaré hier devant le tribunal populaire anti-sommuniste (TPA) avoir rédigé et signé « de sa propre main » le texte de sa confession aux services de sécurité nicaraguayens, utilisé par le procureur pour étayer les accusations lancées contre le prisonnier américain.

M. Hasenfus, qui comparait devant le tribunal à la demande de l'accusation, a qualifié de « correct » le texte de ses déclarations antérieures au procès.

Il a cependant apporté une précision à propos de Max Gomez et de Ramon Medina présentés, dans son manuscrit, comme deux agents de la CIA (services secrets américains), et, pour le premier, comme un ami personnel du vice-président américain George Bush.

Interrogé sur ce texte, l'accusé a indiqué qu'il ne connaissait pas « personnellement » l'existence des liens des deux hommes avec la CIA, mais qu'il l'avait « entendu dire de William Cooper et de ceux qui travaillaient dans son entourage ». « Je n'ai vu

aucun carnet ni aucun document me permettant d'affirmer cela personnellement », a ajouté M. Hasenfus.

William Cooper est l'un des deux Américains tués dans la chute d'un avion abattu le 5 octobre par l'armée sandiniste dans le sud-est du Nicaragua. Le lendemain, Eugene Hasenfus a été capturé à proximité de l'épave, dans laquelle une importante quantité de matériel destiné aux rebelles anti-sandinistes, notamment des armes, a été découverte.

— AFP

Prenez vos aises, la classe Affaires déploie ses ailes

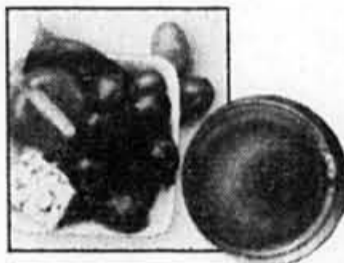
Espace, confort et distinction, la classe Affaires d'Air Canada est devenue



La classe Affaires d'Air Canada. Le meilleur service au monde vous

la norme d'excellence en Amérique du Nord. À l'aéroport, enregistrement en deux minutes, embarquement, débarquement et traitement des bagages prioritaires. En vol, la cabine classe Affaires est un espace de suprême sérénité.

Où votre fauteuil, d'une insolente largeur, vous offre l'inclinaison la plus horizontale et le plus de place pour les jambes disponible en avion, avec même, en ex-

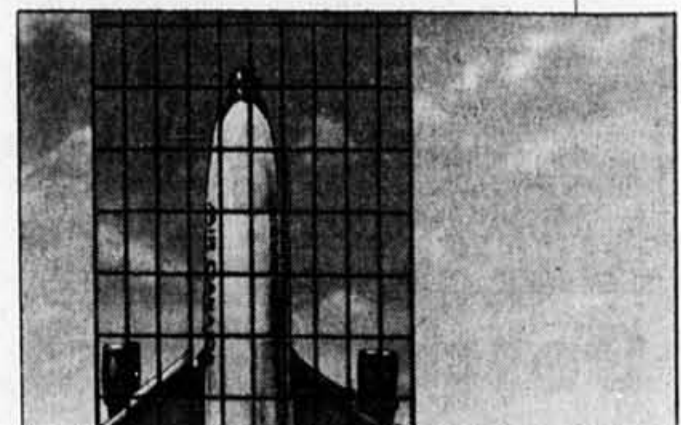


clusivité, un repose-pied! Où la plus grande table du ciel se déploie devant vous, pour vous inviter à travailler, ou à boire et à manger sur serviette de lin et dans de la véritable porcelaine.

offre la meilleure grille horaire. Déjà 8 destinations au Canada et aux États-Unis. À partir du 16 novembre, Saskatoon, Regina, Ottawa, St. John's, Los Angeles, San Francisco et Boston. Au total, 200 vols quotidiens



vers 15 grandes villes d'Amérique du Nord. De plus, les membres de l'Aéroplan bénéficieront sur certains vols d'un boni de 1 000 milles à l'aller et au retour sur chaque voyage effectué entre le 16 novembre 1986 et le 31 janvier 1987. Prenez vos aises, la classe Affaires déploie ses ailes.



Classe Affaires

 AIR CANADA

LA CAMPAGNE 86

Reagan appelle les électeurs à l'aider à «finir le travail»

SANTA BARBARA — Le président Ronald Reagan a appelé hier soir les électeurs à l'aider «à finir le travail» qu'il a commencé il y a six ans et à rejeter les démocrates «qui ont affaibli notre nation, augmenté vos impôts et qui raseront notre défense».

Dans un message de cinq minutes diffusé sur les trois principales chaînes télévisées et qui aurait coûté \$500 000 au Parti républicain, M. Reagan a fustigé «ces leaders démocrates qui étaient au pouvoir en 1980» et qui «veulent y être reportés cette année».

«Mon message en est un d'espoir et de promesse, mais aussi de choix et de direction», a-t-il déclaré moins de 36 heures avant le début du scrutin dans 34 États qui décidera si les républicains conserveront la majorité au Sénat pour les deux dernières années de son mandat.

Les derniers sondages laissent en effet entrevoir une lutte extrêmement serrée avec une probabilité de victoire démocrate suffisante (4 sièges) pour reprendre contrôle du Sénat.

Selon M. Reagan, les électeurs ont le choix entre «poursuivre notre reprise économique ou retourner à la stagnation des années 70, protéger le

budget familial ou engraisser le budget fédéral, échapper à la prison de la terreur nucléaire ou rester dans un monde où la seule façon de maintenir la paix est de fabriquer toujours plus d'armes nucléaires».

«Aujourd'hui, vous et moi, avec l'aide de l'équipe républicaine, nous pouvons finir le travail... Mais pour cela, j'ai besoin de votre aide. Votez, s'il-vous-plait. Et votez républicain. Pour vous, pour votre famille et pour un avenir meilleur», a conclu le président.

Malgré les efforts de M. Reagan pour faire émerger des thèmes nationaux dans une campagne sans lustre qui en a été singulièrement dépourvue, ce sont les enjeux locaux qui ont le plus de chances de déterminer les choix des Américains et plus de la moitié d'entre eux, comme il est de règle, ne devraient d'ailleurs même pas se rendre aux urnes.

Rien ne permet cependant d'assurer que sa popularité va détendre sur les candidats républicains. Une enquête du *New York Times*, à la fin de la semaine, montrait que la plupart des Américains ne considéraient pas ces élections comme un référendum sur sa personne.

— UPI, AFP

Après le boom du pétrole, la Louisiane au fond du baril

HOUMA, Louisiane — John Breaux, candidat démocrate pour les sénatoriales, veut parler pétrole. Houma, petite ville de l'Acadie louisianaise, est l'endroit rêvé. La chute des prix du pétrole a mis un frein brutal à la prospérité de la région. À 18 p. cent, le chômage y est parmi les plus élevés du pays. Les panneaux «à vendre» ornent des dizaines de vitrines de magasins déserts.

trole étranger à un niveau qui rendrait le pétrole national compétitif. Le problème, c'est que seulement six États, dont la Louisiane, produisent le pétrole. Les 44 autres accueillent la chute des prix comme une manne économique inespérée.

Théoriquement, le refus du président d'accepter une taxe pétrolière devrait heurter le républicain Moore. Mais il a su retourner la situation en accusant l'administration démocrate de l'État de Louisiane d'être responsable de la crise. Et lorsqu'on regarde comment le Texas voisin a su capitaliser sur ses années de boom pétrolier pour diversifier son économie et investir dans son avenir, notamment en éducation, on est frappé de l'imprévoyance des Louisianais.

«Nous étions gras et contents», avoue Wilbert Tauzin, un élu démocrate acadien à la Chambre des représentants. «Les jeunes n'avaient pas besoin d'avoir une bonne instruction, ils pouvaient sortir du secondaire, trouver un bon emploi dans le pétrole et s'acheter un bateau», élément essentiel au principal divertissement des bayous: la pêche.

Malgré le boom pétrolier, le niveau d'instruction de la Louisiane est resté un des plus bas au pays, son industrie portuaire à l'embouchure du Mississippi a poursuivi son déclin, son industrie de la pêche a stagné, son infrastructure financière est restée inadéquate. Lorsque le prix du baril a chuté, la prospérité pétrolière s'est effondrée comme un château de cartes.

Cette attitude n'est pas surprenante en Louisiane, souvent décrite comme un morceau de côte méditerranéenne perdue sur le golfe du Mexique. On y trouve une philosophie du laisser-faire, du vivre au jour le jour peu propice à la planification. La Louisiane est une sorte de cigale plus intéressée par le Mardi gras, une exposition universelle économiquement désastreuse (en 1984) et la construction du plus grand stade couvert au monde (le Superdome) en déficit chronique, que par l'investissement dans ses écoles et son industrie.

Mais la surprenante popularité du républicain Moore et de son slogan «la récréation est terminée, mettons-nous au travail» (Moore et Breaux sont nez-à-nez dans les sondages) semble indiquer que les Louisianais ont quelques remords. Ils voudraient ressembler un peu plus aux fourmis de Houston et de Dallas, ces villes du Sud qui ne se sont pas trouvées complètement dépourvues, quand la bise est venue.

JEAN-FRANÇOIS LISÉ (collaboration spéciale)

La caravane du candidat s'arrête devant un énorme atelier de la Gulf Island Corporation, constructeur de plate-formes pétrolières. Trois de ces géants trônent au bout du terrain. Breaux, suivi de quelques organisateurs locaux et de quelques journalistes, entre dans le bâtiment, la main prête à serrer celles des travailleurs du coin, habituellement fidèles démocrates. Mais l'atelier est vide, un bâtiment voisin n'abrite que trois ou quatre ouvriers, le candidat perd son temps. En 1981, en plein boom, Breaux aurait pu trouver ici 480 travailleurs. Il n'y en a plus que 105 et, le jour même de sa visite, 30 autres étaient mis à pied.

Il a plus de chance un peu plus loin, dans une usine de fabrication des tuyaux de forage où les 50 travailleurs restants (sur 100 en 1981) l'écourent d'un air grave. «Ronald Reagan refuse de s'occuper de nos problèmes d'énergie. Il préfère laisser l'OPEP décider la politique énergétique américaine. Vous savez ce qui est en train de se passer. Il laisse l'Arabie saoudite nous engloûtir avec son pétrole bon marché jusqu'à ce qu'on se noie dans une mer de pétrole étranger.»

Breaux ressasse une thèse partagée par ses électeurs comme par son adversaire républicain, Henson Moore. C'est la théorie du complot. L'OPEP veut «détruire l'industrie américaine du pétrole» en pratiquant une politique de bas prix. «Quand ils auront réussi à nous éliminer, quand tous nos puits, nos usines, nos compagnies de services auront fait faillite, ils pourront fermer le robinet et faire monter le prix du baril à \$100 s'ils le veulent.» Peu importe, au fond de la Louisiane, que l'OPEP soit la première victime de la chute des prix et qu'elle tente vainement de les faire remonter.

La solution préconisée par Breaux et Moore est la même que celle que J.R. Ewing avance ces temps-ci dans la série *Dallas*: une taxe à l'importation pour hausser le prix du pé-



Une voiture incendiée par la foule en colère continue de brûler à Karachi, après un retour au calme passager hier. photo Reuter

VIOLENCES, PILLAGES, INCENDIES SE POURSUIVENT Troisième journée d'émeutes interethniques au Pakistan

KARACHI — Sept personnes ont été tuées hier à Karachi lors d'incidents inter-communautaires, a-t-on annoncé de sources officielles, ce qui porte à 27 morts le bilan de ces affrontements qui durent depuis trois jours à Karachi et à Hyderabad, dans le sud du Pakistan.

Quatre-vingt six blessés ont été hospitalisés hier à Karachi, selon les mêmes sources.

Des échanges de coups de feu entre des Pathans (ethnie originaire de l'Afghanistan) et des Mohajirs dans plusieurs quartiers de Karachi, ont fait cinq morts, selon les sources officielles. Violences, pillages et incendies se poursuivaient hier soir malgré le couvre-feu.

Toujours à Karachi, deux personnes ont été tuées hier lorsque l'armée, pour la première fois depuis le début des incidents vendredi, a ouvert le feu sur des émeutiers, a-t-on indiqué de sources officielles. L'armée avait été déployée dans les quartiers de l'est et de l'ouest de Karachi où se déroulent les troubles, avec l'ordre de tirer à vue si nécessaire.

De plus, des heurts se poursuivaient hier soir à Orangi, un autre quartier de Karachi, entre des Pathans et des Biharis (originaires du Bangladesh).

En trois jours, 21 personnes ont été tuées à Karachi. A Hyderabad (150 à l'est de Karachi), où un couvre-feu a également été

instauré, les heurts ont fait six morts, mais aucun nouvel incident n'a été signalé hier.

Depuis vingt ans la tension

entre les deux communautés est vive. Les Mohajirs, venus d'autres régions de l'Inde après l'indépendance et la partition de 1947, se plaignent de discriminations à leur encontre dans le système de quotas régissant l'enseignement supérieur public et l'attribution de postes gouvernementaux. Ils accusent les Pathans, originaires du nord-ouest du Pakistan et de l'Afghanistan, d'encourager ce système.

L'activité était considérablement perturbée hier à Karachi,

où un appel à la grève a été partiellement suivi et où la plupart des transports en commun ne fonctionnaient pas.

La dirigeante de l'opposition Benazir Bhutto a imputé la responsabilité des émeutes à la politique du président Zia ul-Haq, qu'elle accuse d'encourager le fanatisme et l'intolérance.

Lors d'une conférence de presse à Muzaffarabad, au Cachemire pakistanais, Mme Bhutto a déclaré qu'en neuf ans d'exercice du pouvoir, dont huit sous le régime de la loi martiale, le général Zia et son gouvernement avaient intensifié les antagonismes ethniques et «tenté de diviser le pays par une politique dictatoriale».

Enfin, deux personnes ont été tuées hier à Thall, une localité située à l'ouest de Peshawar, au cours d'une manifestation violente de protestation contre l'attentat qui avait tué la veille cinq personnes dans un autobus dans cette localité.

— AFP, Reuter, UPI

APRÈS UNE GAFFE DE KOHL Refroidissement subit entre Moscou et Bonn

BONN — Pour la deuxième fois en 24 heures, le gouvernement soviétique a reporté *sine die*, au dernier moment, une visite à Moscou d'un responsable ouest-allemand, apparemment pour manifester son mécontentement à la suite de propos attribués au chancelier Helmut Kohl.

L'ambassade d'URSS a annoncé hier à Bonn le report du voyage à Moscou que devait effectuer aujourd'hui le responsable des affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères ouest-allemand, M. Barthold Witte.

Samedi, Moscou avait remis à une date ultérieure non déterminée la visite en URSS du ministre ouest-allemand de la Recherche et de la Technologie, M. Heinz Riesenhuber, qui devait partir ce week-end pour l'URSS afin de signer demain à Moscou un accord de coopération technique sur le nucléaire civil.

Selon les observateurs, ces deux affaires constituent la réponse de Moscou à un rapprochement fait par le chancelier Kohl entre le numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev et le responsable de la propagande nazie Josef Goebbels, dans une

interview publiée il y a quinze jours dans l'hebdomadaire américain *Newsweek*. A propos de M. Gorbatchev, M. Kohl avait déclaré: «Je ne suis pas fou. Ce n'est pas un libéral. C'est un dirigeant communiste moderne, qui comprend les relations publiques. Goebbels aussi était un expert en relations publiques».

Le secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. Juergen Moellmann, a jugé «compréhensible» l'irritation soviétique. «Il s'agit à l'évidence d'un malentendu, mais il faut se rappeler que l'URSS réagit de manière particulièrement sensible lorsque des comparaisons sont faites entre elle et les nazis».

M. Moellmann estime cependant que «les relations germano-soviétiques devraient redevenir normales très rapidement» à la suite des mises au point du chancelier Kohl.

Selon l'hebdomadaire *Der Spiegel*, l'ambassadeur d'URSS en RFA, M. Youli Kvitzinski, a remis la semaine dernière à Bonn une lettre qui stipule que «sans une prise de position publique et claire, toutes celles

données jusqu'ici n'ayant pas été satisfaisantes, des relations normales entre Moscou et Bonn ne sont pas possibles».

De son côté, le chancelier Kohl a affirmé qu'il n'avait eu l'intention de comparer Gorbatchev à Goebbels, dans une interview au journal *Die Welt*. «Le passage en question est une restitution incorrecte d'un entretien que j'ai eu avec *Newsweek*, et il s'en est dégagé l'impression fautive que j'avais comparé M. Gorbatchev avec Goebbels», explique le chef du gouvernement allemand. «Je n'avais pas l'intention d'offenser M. Gorbatchev, et j'ai toujours pris au sérieux ses efforts en vue d'une amélioration des relations Est-Ouest», a encore dit M. Kohl.

Cette gaffe a été aussitôt critiquée par le leader de l'opposition social-démocrate, Johannes Rau, lors de son premier meeting électoral à Dortmund, où il avait réussi à réunir quelque 200 000 partisans. Le chef du groupe SPD au Bundestag, Hans Jochen Vogel, a estimé que les propos du chancelier constituaient «un retour à la guerre froide».

— AFP, Reuter

Le Sinn Fein ne boycottera plus le parlement irlandais

DUBLIN — La décision historique du Sinn Fein, branche politique de l'IRA, de faire son entrée au parlement irlandais a été suivie aussitôt du départ d'une centaine de membres qui ont constitué un nouveau parti, le Sinn Fein républicain.

L'abandon d'une politique abstentionniste, appliquée depuis 1922, prise hier par 429 voix contre 199, n'a pas été acceptée par la vieille garde du parti menée par l'ancien président du Sinn Fein, Rory O'Brady, qui, avec une centaine de camarades, a quitté la conférence annuelle de l'organisation pour constituer un nouveau parti.

M. O'Brady a déclaré que le Sinn Fein avait abandonné les

traditions républicaines en reconnaissant le parlement irlandais et que l'objectif du nouveau parti était d'expulser les Britanniques d'Irlande.

Cette rupture intervient alors que le président du Sinn Fein, Gerry Adams, a lancé un vibrant appel à ses opposants pour qu'ils ne quittent pas le parti. Le Sinn Fein pourrait gagner deux à trois sièges aux prochaines élections, prévues pour novembre 1987 mais qui pourraient être avancées, et jouer un rôle d'arbitre si les deux partis dominants n'ont pas la majorité absolue.

Hier soir, le premier ministre irlandais, M. Garret Fitzgerald, a réagi vivement à la décision du Sinn Fein en appelant les «partis démocratiques» à travailler

ensemble pour que les candidats de l'IRA ne soient pas élus aux prochaines élections. Aucun gouvernement, a-t-il ajouté, ne pourrait accepter de devoir dépendre du soutien du Sinn Fein.

«Depuis trop longtemps, les pygmées politiques du Dail ont eu la vie trop facile», a averti le président du Sinn Fein, M. Gerry Adams, qui a vu son emprise sur le parti consacrée par la décision d'hier.

L'IRA a donné son feu vert, il y a deux mois, à la participation du Sinn Fein au parlement, mais elle a pris soin de réaffirmer son attachement à la lutte armée pour mettre fin à l'occupation britannique de l'Ulster.

— AFP, Reuter

DÉPÊCHES

TUNISIE: les Tunisiens ont voté hier à l'occasion d'élections boycottées par l'opposition et dont l'issue — une victoire écrasante du Parti socialiste destourien du président Habib Bourguiba — ne faisait aucun doute. Les bureaux de vote semblaient désertés peu après leur ouverture, mais selon les chiffres officiels, la participation dépassait les 61 p. cent.

SOUDAN: des affrontements ont opposé hier à Khartoum des étudiants qui manifestaient contre la rareté et la cherté des produits de première nécessité et la police anti-émeute, qui a tiré et utilisé des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants. Il y aurait plusieurs victimes chez les étudiants, dont la manifestation avait été interdite.

AFGHANISTAN: la Chine a qualifié hier de «tromperie» le retrait partiel soviétique d'Afghanistan et a accusé Moscou d'y avoir en fait renforcé son contingent. Les maquisards afghans ont reçu une première livraison de missiles anti-aériens américains Stinger, selon le correspondant du *Sunday Telegraph*. Des instructeurs US leur en montreraient le fonctionnement.

MACHEL-AVION: un expert de l'aéronautique mozambicain a affirmé que la chute du Tupolev du président Machel n'était pas dû à un équipement «vieillot et obsolète» comme le prétend Pretoria. Au contraire, l'avion construit en 1980 était doté d'instruments électroniques de la génération présente.

SOLIDARNOSC: Radio-Solidarnosc pirate s'est de nouveau fait entendre pendant un quart d'heure samedi soir à Varsovie. L'émission, diffusée sur la bande sonore de la première chaîne de la télévision, à l'heure de la plus grande écoute (20h15 GMT), avait pour thème principal le souvenir du père Jerzy Popieluszko, aumônier de Solidarnosc assassiné par trois membres de la police politique en octobre 1984.

Certains montrent de l'intérêt pour votre capital.

Pour nous ce qui est capital, c'est votre intérêt.

L'épargne à terme.

10¹/₄%*

Par sa nature même et par la mission qu'elle s'est donnée, votre caisse populaire Desjardins veille à l'intérêt de ses membres de plus près que toute autre institution financière ne pourrait jamais prétendre, en particulier dans le domaine de l'épargne. Avec le temps, votre caisse populaire Desjardins s'est dotée des outils les plus modernes et les plus efficaces, et ceci toujours dans votre intérêt. Expertise en conseils financiers, grande disponibilité du personnel, recherche de nouveaux produits répondant à vos besoins spécifiques, taux d'intérêt

concurrentiels, vous trouverez tout cela à votre caisse populaire Desjardins. C'est dans votre intérêt. Passez rapidement à votre caisse populaire, ou téléphonez, pour vous informer des avantages de l'épargne à terme Desjardins. Comme vous le voyez, notre taux d'intérêt se compare très avantageusement à celui de la concurrence. De plus, il existe une grande flexibilité dans les termes offerts ainsi que dans les modalités de versement des intérêts. Les conseillers de votre caisse populaire Desjardins se feront un plaisir de vous guider. Parce que pour nous, vous savez ce qui est capital. Votre intérêt!...

*Taux sujet à changement sans préavis. Terme de 5 ans. Intérêts versés annuellement. Disponible dans les caisses populaires participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

La caisse populaire  Desjardins